

Compte-rendu du conseil municipal du 7 février 2008

QUESTIONS ORALES P. 3

COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET SOCIALES ET
COMMISSION DES FINANCES

1 - Conventions d'objectifs entre la ville et certaines associations subventionnées - Avenants aux conventions - Autorisations – Subvention à l'association Repop 92 – Octroi d'une aide exceptionnelle à Melle G... - Attribution. P. 10

COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET SOCIALES ET
COMMISSION DES FINANCES

2 - Mise en place d'un service minimum d'accueil dans les écoles maternelles et élémentaires en cas de grève des personnels enseignants du premier degré - Convention avec l'Etat - Autorisation. P. 11

COMMISSION DE L'URBANISME ET DES TRAVAUX ET
COMMISSION DES FINANCES

3 - Lieux de culte - Implantation d'une synagogue et du centre communautaire Israélite de Boulogne-Billancourt à l'angle des rues Danjou et Marcel-Dassault - Déclassement - Bail de longue durée - Autorisation. P. 13

COMMISSION DE L'URBANISME ET DES TRAVAUX ET
COMMISSION DES FINANCES

4 - Fourniture de matériel de serrurerie-quincaillerie - Marché attribué après appel d'offres ouvert - Autorisation. P. 14

5 - Résultats provisoires de l'exercice 2007 - Communication. P. 15

COMMISSION DE L'URBANISME ET DES TRAVAUX ET
COMMISSION DES FINANCES

6 - ZAC Seguin-Rives de Seine - Réalisation et exploitation des réseaux de chauffage urbain et climatisation - Avenant n° 1 à la délégation de service public - Autorisation. P. 17

COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET SOCIALES ET
COMMISSION DES FINANCES

7 - ZAC Seguin-Rives de Seine - Groupe scolaire sur l'îlot B2b – Demandes de subventions - Autorisations. P. 20

COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET SOCIALES ET
COMMISSION DES FINANCES

8 - Programme Local de l'Habitat – ZAC Seguin-Rives de Seine - Logements sociaux à réaliser par l'OPAC de Paris et l'Association Foncière Logement - Attribution de subventions - Garanties d'emprunts - Convention à passer avec la Ville - Autorisation. P. 21

COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET SOCIALES ET
COMMISSION DES FINANCES

9 - Projet scientifique et culturel du musée Landowski - Conventions de partenariat - Adhésion de la Ville à une association - Demandes de subventions - Concours de jeunes compositeurs - Autorisations. P. 22

COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET SOCIALES ET
COMMISSION DES FINANCES

10 - Personnel municipal - Transformation de postes - Régime indemnitaire – Assistants maternels - Mesures diverses. P. 23

COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET SOCIALES ET
COMMISSION DES FINANCES

11 - Agrandissement de la halte-garderie les « Petites Têtes de l'Art » - Marché de travaux attribué après appel d'offres - Autorisations. P. 24

COMMISSION DE L'URBANISME ET DES TRAVAUX ET
COMMISSION DES FINANCES

12 - Opération Maître Jacques - Aménagement d'un club sénior - Approbation du programme - Avenant n° 2 au marché de maîtrise d'œuvre - Autorisation. P. 25

13 - Politique sociale de l'habitat - Inventaire des logements sociaux retenus en application de l'article L.302-5 du code de la Construction et de l'Habitation - Décompte définitif au 1^{er} janvier 2007 - Avancement de l'étude préopérationnelle d'amélioration de l'habitat - Mise en place du dispositif « Garantie des risques locatifs » - Communication. P. 25

COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET SOCIALES

14 - Dénomination du nouveau centre de stabilisation implanté au 20, rue de Meudon - Approbation. P. 27

COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET SOCIALES ET
COMMISSION DES FINANCES

15 - Contrat Enfance et Jeunesse pour le financement des équipements de la petite enfance avec la caisse d'allocations familiales des Hauts-de-Seine - Autorisation. P. 27

COMMISSION DE L'URBANISME ET DES TRAVAUX ET
COMMISSION DES FINANCES

16 - ZAC Seguin-Rive de Seine – Renouvellement urbain du quartier du Pont-de-Sèvres - Gestion de la dalle du Pont-de-Sèvres - Autorisation. P. 30

COMMISSION DE L'URBANISME ET DES TRAVAUX ET
COMMISSION DES FINANCES

17 - Aménagement de l'îlot EE - Crèche de la rue de la Ferme - Marché de travaux d'aménagement intérieur - Autorisations. P. 31

COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET SOCIALES ET
COMMISSION DES FINANCES

18 - Enlèvement et mise en fourrière des véhicules automobiles de moins de 3,5 tonnes et des deux-roues - Délégation de service public - Approbation. P. 31

COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET SOCIALES ET
COMMISSION DES FINANCES

19 - Actions de prévention de la délinquance - Répartition des subventions accordées par l'État aux associations dans le

cadre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale - Attribution par la Ville de subventions complémentaires - Approbation. P. 32

COMMISSION DE L'URBANISME ET DES TRAVAUX ET
COMMISSION DES FINANCES

20 - Création d'un espace multi-accueil et d'une salle de quartier 7, rue Molière - Acquisition des volumes en VEFA - Autorisations. P. 32

COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET SOCIALES ET
COMMISSION DES FINANCES

21 - Mise à la réforme de véhicules en vue de leur cession ou de leur destruction - Autorisation. P. 33

COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET SOCIALES ET
COMMISSION DES FINANCES

22 - Artisanat local - Zone artisanale Couchot - Convention avec la société SODES - Autorisation. P. 33

COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET SOCIALES ET
COMMISSION DES FINANCES

23 - Gestion des marchés de plein vent - Principe du recours à une délégation de service public - Approbation. P. 34

L'an deux mille huit, à dix-neuf heures dix, les membres composant le conseil municipal de la ville de Boulogne-Billancourt se sont réunis à la mairie, au nombre de quarante-huit sous la présidence de Pierre-Mathieu Duhamel, maire, pour la séance pour laquelle ils ont été convoqués le 31 janvier 2008.

Le maire ayant ouvert la séance, il a été procédé à l'appel nominal.

ETAIENT PRESENTS : 48

M. Pierre-Mathieu Duhamel, maire ; M. Gérard de Vassal, premier maire-adjoint ; M. Fourcade, Mmes Pineau, Bruneau, Bauche, MM. Granger, Sirven-Vienot, Mmes Alain, Lebon, M. Cohen, Melle Cardetas, MM. Solère, Galy, Jalenques, Sebbag, maires-adjoints ; Mmes de Portzamparc, de Trentinian, Bouée, Polaillon, M. Israël, Mme Pétin, Melle Métrot, Mme des Vallières, Mme Quentin-Broder, MM. Emanuelli, Tellini, Mme Martin, M. Robin, Mmes Philip, Morat-Vuong, Morel, M. Askinazi, Mme Pozzo di Botgo, MM. Fray, Couderc, Juliard, Mmes Zazzali, Akef-Hamida, M. Gaborit, Mme Claitte, M. Lescoeur, Mme Vouette, MM. Fusina, Richard, Mme Goitia, MM. Tisseyre, Jutier, conseillers municipaux.

EXCUSES REPRESENTES : 7

M. Sorman, qui a donné procuration à M. Solère ;
M. Vincent, qui a donné procuration à M. Jalenques ;
Mme Jung, qui a donné procuration à M. Robin ;
M. Fadil, qui a donné procuration à Melle Cardetas ;
M. Amar, qui a donné procuration à M. Sebbag ;
Mme Barbé, qui a donné procuration à Mme Pozzo di Borgo ;
M. Simon, qui a donné procuration à Mme de Potzamparc.

Arrivée de M. Simon à vingt heures trente, (avant l'examen du point n° 4) ; arrivée de Mme Jung à vingt heures quarante (avant l'examen du point n° 5) ; Arrivée de M. Vincent à vingt heures cinquante, (avant l'examen du point n° 5).

A vingt heures vingt, Mme Alain a donné procuration à M. Granger (avant l'examen du point n° 3).

Mademoiselle Véronique Métrot a été désignée en qualité de secrétaire de séance.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES EN VERTU DE LA DELEGATION DONNEE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Les décisions prises sont validées.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 13 DECEMBRE 2007

Le procès-verbal de la séance du 13 décembre 2007 est adopté à l'unanimité.

QUESTION ORALE DE M. JEAN-MICHEL TISSEYRE

Je souhaitais mettre en lumière la situation des logements sociaux situés 43-39, rue de la Saussière, de type ILN, que gère la ville de Boulogne-Billancourt.

Pour certains habitants, la maintenance accordée à ces bâtiments est insuffisante : en effet, depuis 1968, date de construction de l'ensemble, aucun ravalement n'a été entrepris. Des locataires se sont substitués au bailleur en entamant des travaux de leur propre initiative.

Pouvez-vous nous expliquer, monsieur le maire, ce qu'envisage le bailleur pour remettre en état ces bâtiments ?

REPONSE DE MME MICHELE PETIN A LA QUESTION ORALE DE M. JEAN-LUC TISSEYRE

L'OPHLM est propriétaire d'un ensemble immobilier au 43-49, rue de la Saussière et 104 bis, boulevard Jean-Jaurès, construit en 1968

D'un point de vue architectural, les appartements offrent de belles surfaces à vivre avec une proximité appréciable du centre-ville. Mais l'ancienneté relative du bâti contraste avec les bâtiments voisins très récents.

D'importants travaux de rénovation de la chaufferie collective, de remplacement des fenêtres extérieures par des doubles vitrages, et d'étanchéité de la terrasse, ont été réalisés il y a une dizaine d'années.

Un diagnostic réalisé en 2007 a permis d'établir un programme complet de rénovation et d'isolation afin de répondre aux normes actuelles.

Cette opération de rénovation est chiffrée à 900 000 € TTC.

Le programme pluriannuel de travaux présenté au conseil d'administration portant sur les orientations budgétaires en a prévu l'étalement sur plusieurs exercices, de telle sorte que l'office puisse tenir compte des autres programmes de travaux à réaliser sur son patrimoine ancien.

Une première tranche de ravalement des façades avant et arrière de la rue de la Saussière sera engagée en 2009. Deux autres tranches de travaux suivront.

Ces travaux vont pouvoir bénéficier du règlement du fonds intercommunal pour la réhabilitation du parc social

ancien adopté par le conseil de communauté d'agglomération le 29 novembre 2007.

Les opérations d'amélioration des logements locatifs sociaux peuvent bénéficier d'une subvention de Val de Seine pour des travaux éligibles à la PALULOS ou à l'amélioration de la qualité de service. Le taux maximum de la subvention attribuée par la communauté est fixé à 10 % du montant TTC des travaux dans la limite de 2000 € par logement.

Le règlement prévoit également que la communauté Val de Seine peut contribuer financièrement à l'amélioration du parc social pour des travaux qui n'entrent pas dans le cadre de la définition réglementaire des travaux d'amélioration pris en compte par les services de l'État au titre de la PALULOS, mais qui n'en contribuent pas moins à l'amélioration des conditions de vie des locataires du parc social existant.

Dans ce cas, la communauté d'agglomération a prévu de pouvoir prendre en charge 10 % du coût TTC de ces travaux dans la limite de 1000 € par logement.

QUESTION ORALE DE M. REMI LESCOEUR

Vous avez certainement lu l'article bien informé et édifiant dans le supplément du *Monde* du 26 janvier intitulé « qui habite les HLM de Neuilly ? ».

Sur ce sujet de logement, la ville de Neuilly, gérée pendant 20 ans par le président de la République, était déjà caricaturale à deux titres : c'est la ville la plus chère de France et c'est celle qui a le moins de logements sociaux. On apprend ici, en plus, qu'une proportion importante de ces logements sociaux n'est pas affectée à ceux qui en ont besoin.

Boulogne-Billancourt n'est pas Neuilly, mais le nombre de logements sociaux, dont vous nous dites qu'il est de 6 408, soit 12,20 % du parc immobilier est insuffisant au regard de la loi SRU.

Pouvez-vous nous dire, monsieur le maire, qui habite les logements sociaux de Boulogne-Billancourt ?

REPONSE DE M. PIERRE-MATHIEU DUHAMEL A LA QUESTION ORALE DE M. REMI LESCOEUR

Je vous ai décrit, au mois de juillet dernier, le fonctionnement de notre commission d'attribution des logements sociaux pour ce qui concerne les attributions relevant du contingent de la ville et, depuis quelque temps, de la préfecture, en dehors du contingent qu'elle a gardé au titre des fonctionnaires de l'État.

Je vous confirme que la commission d'attribution exa-

mine les demandes des familles qui sont régulièrement inscrites au fichier des demandeurs de logement et qui, pour l'être, respectent les critères d'éligibilité au logement social.

Vous évoquez des enquêtes de presse, y compris une récente qui consiste à identifier les occupants de logements sociaux dont on peut, à partir de leur activité professionnelle ou de leur statut, inférer que leurs ressources pourraient dépasser, parfois largement, le plafond d'éligibilité au parc social.

Ce type de recherche a pu mettre au jour des situations choquantes. Elle a aussi mis au jour des situations qui, au vu de l'ancienneté d'occupation et donc de la date à laquelle les logements ont été attribués, peuvent amener à une conclusion moins spectaculaire, c'est-à-dire qu'à l'origine de l'occupation, le logement avait été attribué dans des conditions conformes au respect des critères concernant l'attribution d'un logement social. Si je prends l'exemple d'un jeune fonctionnaire en début de carrière, il peut parfaitement, à un moment donné de sa vie financière, remplir les conditions d'attribution d'un tel logement. Il se peut aussi que l'évolution de sa carrière l'amène à dépasser ces plafonds.

S'agissant de Boulogne, ce que je constate, je ne m'en réjouis pas, c'est le faible taux de rotation de nos logements sociaux qui peut s'expliquer d'une part par la grande difficulté qu'il y a à revoir les situations des titulaires de logements sociaux une fois qu'ils sont entrés dans les lieux, et par le fait que, sans doute aussi, je ne peux pas m'en attrister, il faut croire que Boulogne-Billancourt présente un minimum d'attrait pour ceux qui y résident.

En ce qui concerne le contrôle effectué sur les demandes de justificatifs, les vérifications, l'examen des dossiers, tout ceci est effectué très sérieusement par les services de la ville, lorsque c'est de leur responsabilité, et par les bailleurs sociaux.

Il reste que même les contrôles ne mettent pas à l'abri de la tentative qui peut être de temps en temps faite par tel ou tel, d'amener dans un dossier des données inexactes. Il est arrivé qu'un logement soit attribué à une famille alors qu'elle possédait un ou plusieurs biens immobiliers loués et omettait de déclarer les revenus qu'elle tirait de cette situation de propriété foncière. Il est aussi arrivé qu'un attributaire de logement social produise des faux dans son dossier de demande de logement et fournisse des informations inexactes ou sous-évaluées à partir de fiches de paye qui se sont avérées, a posteriori, avoir été contrefaites.

La seule chose que je puisse vous dire, c'est que tant les bailleurs sociaux que nous-mêmes, nous nous efforçons de déjouer au maximum ce type de tentative, mais nous ne disposons pas, à chaque instant, ni de la légitimité au

sens du droit en quelque sorte inquisitorial qu'il nous faudrait en l'espèce, ni des outils d'investigation lorsqu'une situation de cette nature se présente, et qu'à tout le moins il y a ambiguïté.

Il y a donc toujours un risque de cette nature dans cette procédure, qui est pour l'essentiel une procédure déclarative.

Croyez bien que la détermination des services qui gèrent le contingent de logements de la ville comme celle des bailleurs sociaux est totale pour essayer de déjouer les tentatives d'accès indus au parc social de notre commune.

QUESTION ORALE DE M. PATRICK EMANUELLI

La section pétanque de l'ACBB a, sous l'impulsion de ses deux derniers présidents, retrouvé le dynamisme qui lui a permis d'accroître sensiblement le nombre de ses adhérents et de créer des événements mettant en valeur les vertus de cette discipline.

Actuellement accueilli au stade Le Gallo, sur une surface coincée entre les deux terrains de football, le club ne dispose pas d'équipements lui permettant de pratiquer la pétanque dans de bonnes conditions, et, a fortiori, d'organiser des compétitions.

Dans le cadre de la réhabilitation du stade Le Gallo, quelle place souhaiteriez-vous accorder à cette discipline ?

REPONSE DE M. JEAN-MICHEL COHEN A LA QUESTION ORALE DE M. PATRICK EMANUELLI

Vous m'interrogez sur la place réservée aux activités de la section pétanque dans le cadre de la réhabilitation du stade le Gallo.

Comme j'ai déjà eu l'occasion de vous en faire part, l'étude sur la réhabilitation du stade propose plusieurs scénarios visant à maintenir ou accroître les possibilités offertes aux différentes disciplines qui s'y pratiquent aujourd'hui, notamment le football, l'athlétisme et le tennis.

La superficie du terrain qui ne peut s'étendre qu'en englobant le terrain du 26, rue de Sèvres et, le cas échéant, en acquérant des parcelles auprès de Thomson, ne permet pas le maintien de l'activité pétanque sur le site dans des conditions adaptées de pratique sportive.

Cette section, malgré la modicité de son nombre d'adhérents, a une activité sportive tout à fait respectable qu'ont bien su dynamiser tant le regretté Robert Chauvin qui nous a malheureusement prématurément quitté l'année dernière que son successeur, Mamadou Ba.

Il est légitime d'entendre les aspirations de cette sec-

tion qui souhaite développer son activité dans une véritable installation dédiée, lui permettant de surcroît d'organiser des compétitions.

C'est pourquoi, nous avons entrepris d'étudier l'hypothèse d'aménager d'un boulodrome en dehors du périmètre du stade Le Gallo.

Cet équipement pourrait trouver sa place au parc des Glacières dont l'environnement, à la fois sportif et ludique, semble propice à la pratique de la pétanque.

Pour étudier les différentes hypothèses d'implantation de ce boulodrome, un crédit de 25 000 € a été dégagé.

La section pétanque sera bien entendu largement associée à la définition du programme, comme l'ont été les autres sections concernées par l'aménagement du stade Le Gallo.

De même, une concertation poussée sera menée avec les autres utilisateurs du parc des Glacières, afin de dégager les lignes d'un aménagement susceptible de convenir à tous, et nous devrions pouvoir faire des propositions de plan d'aménagement dans les prochaines semaines.

QUESTION ORALE DE MME ISABELLE GOÏTIA

Avant de poser ma question, je me permettrais de compléter les éléments que vous avez donnés pour expliquer la faiblesse du taux de rotation du parc social à Boulogne. Je crois que vous avez oublié un élément majeur qui explique pourquoi les Boulonnais restent dans le parc social, c'est parce que les loyers dans le privé sont tout simplement inaccessibles. C'est cela la raison majeure. Effectivement, ils aiment leur ville, mais je crois aussi que c'est parce qu'ils n'ont pas d'autre choix et ne peuvent pas accéder au parc privé.

Je pose maintenant ma question.

Au dernier trimestre 2007, deux immeubles situés avenue J.-B.-Clément et rue de Billancourt ont été partiellement détruits par un incendie. Trois mois après ce sinistre, pouvez-vous me dire, monsieur le maire, ce que sont devenus les locataires et les propriétaires de ces immeubles. Combien ont pu regagner leur logement et combien sont encore actuellement hébergés à l'hôtel, dans des structures d'accueil de la ville et dans d'autres communes ?

Pouvez-vous nous dire à ce jour le coût supporté par la ville pour ces hébergements provisoires ?

D'autre part, il apparaît dans le tableau des décisions que notre ville a conclu, une convention mettant à disposition, en cas d'urgence, des logements dans des immeubles inoccupés du 92, rue d'Aguesseau. Ces logements ne

pourraient-ils pas être attribués provisoirement aux victimes des incendies intervenus récemment ?

REPONSE DE M. PIERRE-MATHIEU DUHAMEL A LA QUESTION DE MME ISABELLE GOÏTIA

Je reviens d'un mot sur votre observation, qui a naturellement toute sa pertinence. Dans mon esprit, l'allusion que je faisais au taux de rotation concernait les gens dont la situation s'était modifiée en termes financiers, et pour certains d'entre eux, même un logement dans le parc privé ne serait pas inaccessible. C'est là que nous rentrons dans la difficulté considérable, une fois que quelqu'un est rentré dans le parc social, de disposer de moyens de la part des bailleurs de le faire évoluer et passer à un autre type d'habitat. Le phénomène me semble-t-il est renforcé à Boulogne-Billancourt, parce que nous avons un parc social de qualité dans une ville qui, dans l'ensemble, est agréable à vivre.

Je réponds maintenant à votre question. Dès lors que la solidité des bâtiments est mise en cause par des événements accidentels, le maire doit prendre des mesures afin de garantir la sécurité et la salubrité publiques. En cas d'incendie, la ville peut être amenée à assurer l'hébergement des habitants sinistrés.

C'est le cas de l'immeuble sis 28-30, avenue Jean-Baptiste-Clément où s'est déclaré un incendie le 29 octobre 2007. Les dégâts constatés dans les parties communes ne permettaient pas une occupation normale des appartements. L'absence d'électricité dans les circulations et les appartements rendait dangereux les déplacements. De plus, l'alimentation en eau avait été coupée dans les logements. J'ai, par un arrêté, mis en demeure le propriétaire de l'immeuble, le 31 octobre 2007, de prendre les dispositions nécessaires afin de garantir et préserver la santé et la salubrité publiques.

Certaines prescriptions de l'arrêté ont été réalisées, mais le fonctionnement de tous les équipements n'étant pas rétabli, une procédure relative à la sécurité des équipements communs a été engagée par courrier en date du 12 décembre 2007. Le propriétaire va se voir prescrire prochainement par arrêté de prendre les mesures nécessaires pour assurer le fonctionnement des équipements collectifs.

Parallèlement, la ville a pris en charge l'hébergement en hôtel de cinq ménages dont trois avec enfants, à compter du 29 octobre 2007.

À ce jour, quatre ménages sont hébergés à l'hôtel, dont un a reçu une proposition de logement de la ville ; un autre a trouvé une solution de logement définitif en décembre 2007.

Un second incendie s'est déclaré le 27 novembre 2007 dans l'immeuble sis 61, rue de Billancourt à la suite duquel une procédure de péril a été engagée. L'incendie a conduit à héberger en urgence 24 personnes. L'hébergement d'une partie de ces familles, dont les appartements ont été rendus inhabitables par le sinistre, a été pris en charge par la ville et le Centre communal d'action sociale jusqu'au 10 janvier 2008. Neuf familles ont pu réintégrer leur logement. Une a reçu une proposition de logement de la ville. Quatre autres sont hébergées au centre d'hébergement.

Le coût de la prise en charge des hébergements temporaires pour les personnes sinistrées de l'immeuble 28-30, avenue Jean-Baptiste-Clément s'élève à ce jour à 52 000 € par la ville. Pour l'immeuble sis 61, rue de Billancourt, il s'élève à 11 500 € pour la ville et à 1 500 € pour le Centre communal d'action sociale.

Lors du conseil municipal du 13 décembre 2007, vous m'avez autorisé à solliciter une subvention de l'État au titre du fonds d'aide au logement d'urgence (FARU) pour les dépenses d'hébergement temporaire concernant les occupants des immeubles sinistrés. La ville et le Centre communal d'action sociale ont effectivement sollicité une aide par courrier du 4 janvier 2008 adressé au préfet des Hauts-de-Seine. La ville pourra bénéficier, si son dossier est retenu, d'une subvention concernant le coût de ces hébergements pendant une durée de six mois.

Concernant les décisions portant sur deux appartements de l'immeuble 92, rue d'Aguesseau dont vous faites mention, il s'agit de propositions faites à des familles d'agents municipaux en situation de précarité.

La ville manifeste ainsi l'intérêt qu'elle porte à ses agents et se réjouit d'avoir pu leur apporter une aide temporaire dès lors que des possibilités correspondant à leurs besoins existaient dans son parc privé. Il s'agit en l'occurrence de solutions qui ne sont pas pérennes, mais qui contribuent à sécuriser des personnes qui ont rencontré des difficultés dans leurs vies personnelles.

QUESTION ORALE DE M. ALBERT ISRAËL

Nous avons eu les uns et les autres de très bons échos de la saison théâtrale sous la direction d'Olivier Meyer.

Pouvez-vous nous dire, monsieur le maire, ce qu'il en est exactement de la fréquentation de notre TOP auquel nous sommes très attachés, et du succès de la programmation de cette saison ?

REPONSE DE MME DOROTHEE PINEAU A LA QUESTION ORALE DE M. ALBERT ISRAËL

Nous avons pu nous rendre compte, nous élus, mais

également le public, que sa programmation correspondait à un souhait des Boulonnais compte tenu du fait que cette salle est de plus en plus remplie.

Il s'agit de la troisième saison assurée par Olivier Meyer à la direction du Théâtre de l'Ouest parisien, dans le cadre de la délégation de service public. La saison 2007-2008 propose 22 spectacles différents, dont 6 nouvelles productions et 16 spectacles accueillis, pour un total de 108 représentations.

D'octobre 2007 à janvier 2008 inclus, 12 spectacles totalisant 67 représentations ont déjà été présentés.

Concernant la fréquentation et les recettes de billetterie, au 5 février 2008 et depuis début octobre 2007, 18 407 spectateurs sont venus au Théâtre de l'Ouest parisien dont 13 623 spectateurs payants (+ 27,67 % par rapport à la même période sur la saison précédente) pour une recette billetterie de 214 561 € (contre 166 851,50 € pour la même période la saison précédente).

Il faut notamment signaler une augmentation très sensible du nombre d'abonnements cette saison qui atteint 1 200 contre 740 la saison précédente à la même époque. Nous pouvons escompter à partir de ces chiffres le nombre de 28 000 spectateurs dont 21 000 payants en fin de saison contre 17 376 payants la saison précédente. Ces chiffres sont cohérents avec les objectifs retenus dans le contrat de délégation de service public. Il faut noter également que la moitié des gratuités correspond à des partenariats avec les médias, le reste regroupant les professionnels (presse, directeurs de théâtre, institutionnels qui sont invités pour les six créations).

Je dois reconnaître qu'effectivement, si nous invitons la presse, il y a un vrai retour parce que toutes les pièces ont eu beaucoup d'articles dans des journaux grand public, pas dans des journaux confidentiels.

Ces chiffres, qui s'inscrivent dans une dynamique constante d'élargissement du public depuis 2005, témoignent de la qualité de la programmation et du travail de sensibilisation mené par la direction du théâtre, notamment sur le plan local. Notons le succès remporté par *Georges Dandin* de Molière, présenté du 5 au 21 octobre, et par *Le Kaddish* de Grigori Gorine, présenté du 10 au 25 novembre. Toutes les représentations étaient pleines, on m'a dit beaucoup de bien de *l'envol du pingouin* qui s'est terminé hier.

Par ailleurs, 1 000 personnes supplémentaires ont assisté à des répétitions, des soirées cabaret en alternance avec les représentations plus classiques.

QUESTION ORALE DE M. ARNAUD JUTIER

On apprend par la presse que la secrétaire d'État à la politique de la ville, Mme Fadela Amara, défend une réforme de la solidarité financière entre villes riches et villes pauvres. Elle insiste en effet sur le peu d'efficacité des dotations de péréquation. Le conseil national des villes suggère de doubler les crédits de la dotation de solidarité urbaine (DSU), mais il souhaite qu'à la base l'intercommunalité soit plus efficace.

Confronté à cette demande de financement, l'État formulerait, en ce qui le concerne, des contreparties et souhaiterait mieux contrôler l'utilisation par les collectivités territoriales de cette « manne », au mépris, rappelons-le, des principes de libre administration des communes.

Monsieur le maire, compte tenu de ces éléments, plus de DSU moins de dotation globale de fonctionnement (DGF), qui peuvent être analysés comme des facteurs de risque pour Boulogne, quelles actions devraient être menées d'après vous pour d'une part, rendre enfin performante notre politique d'intercommunalité et, d'autre part, anticiper sur l'extrême fragilité des finances compte tenu des déboires annoncés de la SAEM dans la presse, autour de plusieurs centaines de millions d'euros.

REPONSE DE M. PIERRE-MATHIEU DUHAMEL A LA QUESTION ORALE DE M. ARNAUD JUTIER

Vous faites allusion à plusieurs facteurs potentiels, le premier est la présentation par Mme la secrétaire d'État chargée de la politique de la ville du plan Espoir banlieue qui vise, je cite, « à renforcer la solidarité partagée entre les collectivités » en opérant une réallocation des enveloppes au sein de la DGF par diminution de la dotation forfaitaire, ce qui ne profiterait pas à Boulogne-Billancourt.

Vous vous interrogez aussi, et vous m'interrogez, sur les actions à mener pour rendre, je cite : « performante notre politique d'intercommunalité », et vous vous interrogez aussi sur « la nécessité d'anticiper sur l'extrême fragilité des finances compte tenu des déboires annoncés de la SAEM. »

Concernant les équations financières associées à l'aménagement de la ZAC Seguin-Rives de Seine, je vous renvoie aux conclusions et au contenu du dernier compte-rendu d'activité de la SAEM à la collectivité, qui a été présenté lors du conseil municipal du 15 novembre et qui, en l'état actuel des choses, fait ressortir un bilan parfaitement équilibré des différentes opérations engagées, qu'il s'agisse du Trapèze, de la restructuration du Pont-de-Sèvres ou de l'île Seguin. C'est la donne de départ dont nous pouvons, les uns et les autres, partager l'état actuel.

Il va de soi qu'une remise en cause significative du pro-

gramme d'aménagement de 175 000 m² envisagé sur l'île, aujourd'hui entièrement propriété de la SAEM, et des engagements fermes pris pour la réalisation de ce programme d'aménagement, ne sauraient être exempts de conséquences financières.

Maintenant, fabriqué comme je suis, je n'imagine pas un instant que si de telles options devaient être prises, elles ne seraient assorties des dispositions qui permettraient de les parer intégralement. Je présume, mais je me suis un peu éloigné de ces choses, que la situation financière de l'État s'est considérablement améliorée au cours de la période récente et que donc il disposerait à l'évidence, si tel était son souhait, des moyens de faire face aux conséquences financières éventuelles de décisions de cette nature. En tout cas, tel que je suis, je ne peux pas imaginer autre chose.

Quant au doublement de la DSU, qui représente en 2007 de l'ordre de 1 M€ sur les 22 milliards que l'on répartit au titre de la DGF, il aurait, si c'était fait par prélèvement sur la dotation forfaitaire, un impact de l'ordre de 7 % du montant concerné. Si je fais un calcul un peu bête, mais homothétique, la dotation boulonnaise, qui est actuellement de 15,3 M€, serait réduite de l'ordre d'un peu plus de 1 M€, elle passerait à 14,2 M€, montant qui n'est pas complètement négligeable, mais qui n'est pas non plus d'un ordre de grandeur convenable au regard de ce que nous sommes.

D'une certaine manière, l'impact est potentiellement d'autant plus limité qu'il faut bien le dire, notre DGF est d'un niveau modeste par rapport à ce que perçoivent d'autres villes. Je ne vous cache pas que, en ayant soin de répondre complètement à votre question, je suis allé regarder des ordres de grandeur que je ne connaissais pas. J'ai constaté que d'autres villes du département, sans aller chercher bien loin, telles qu'Asnières, qui a 76 000 habitants, a une DGF de 25 M€ ; que Courbevoie, qui ne passe pas absolument pour une commune déshéritée, a une DGF de 33 M€. La vérité, c'est que les réformes successives du dispositif et notre situation historique au regard de la dotation forfaitaire nous ont déjà amenés à un niveau de DGF que l'on peut considérer comme très bas en se comparant à ceux qui boxent, peu ou prou, dans la même catégorie.

Une telle réduction serait d'autant injustifiée au regard des efforts que nous faisons depuis maintenant de nombreuses années. Nous contribuons, je le rappelle, à hauteur de 7,2 M€ au SRIF, dispositif proprement francilien. C'est quand même 16 % de nos impôts ménage.

Nous avons mené, tout au long de l'actuelle mandature et précédemment, des aménagements significatifs en faveur du logement social, ce qui nous a dispensés de payer le prélèvement au titre de la loi SRU, ce qui montre bien que nous allons dans le sens de ce qui est souhaité

par les pouvoirs publics. De ce point de vue, la ville n'a pas à rougir de la politique menée alors qu'elle fait précisément ces efforts.

J'observe que, s'agissant du résultat de ces efforts, la part de nos logements sociaux est passée d'un peu moins de 10 % à plus de 12 % actuellement, et cette tendance à vocation à continuer.

Enfin, pour en terminer par l'intercommunalité que vous avez évoquée, je rappelle, comme l'attestent les comptes consolidés qui ont été présentés, après une phase de mise au point, à notre assemblée, que la communauté d'agglomération s'est constituée, à la différence d'un certain nombre d'autres, sans accroissement des effectifs globaux des collectivités préexistantes, sans dérive des charges de fonctionnement, sans dégradation de l'encours consolidé de la dette et sans accroissement de la pression fiscale des ménages. Il me semble que c'est un premier constat financier sur son efficacité.

Le deuxième, c'est que grâce à l'effet bénéfique exercé sur nos ressources, la suppression notamment de la deuxième part du SRIF que j'évoquais, l'intercommunalité a permis d'accroître significativement le volume d'investissement qui se réalise sur le territoire de notre commune, puisqu'on est passé de 44 M€ en 2003 à plus de 70 M€ en 2006. Il me semble que ce sont là des résultats financiers tangibles.

QUESTION ORALE DE MME MAGALIE MARTIN

Fin novembre dernier, lors de la venue à Boulogne-Billancourt de M. Hervé Marseille, vice-président du conseil général, le transfert à la communauté d'agglomération de quatre voies départementales avait été envisagé.

Monsieur le maire, pouvez-vous nous dire ce qu'il en est de l'avancement de ce dossier ?

REPONSE DE M. PIERRE-MATHIEU DUHAMEL A LA QUESTION ORALE DE MME MAGALIE MARTIN

Ainsi que vous l'indiquez, en compagnie de Jean-Pierre Foucade, président de la communauté d'agglomération et des maires-adjoints territoriaux, j'ai rencontré M. Hervé Marseille, vice-président du conseil général en charge de la voirie.

Lors de cet entretien, nous avons avancé sur le souhait, au demeurant manifesté à plusieurs reprises sur tous les bancs de cette assemblée, de voir le département se dessaisir au profit de la ville d'une partie ou de la plus grande partie possible du domaine public départemental afin que nous en ayons dorénavant la pleine responsabilité.

Le département nous a proposé de procéder au déclassement

sement du domaine public départemental de quatre voies sur les huit qui traversent notre ville. Il s'agit des axes suivants :

- La RD 2 - (avenue Charles-de-Gaulle et boulevard Jean-Jaurès)
- La RD 101 - (avenue Pierre-Grenier)
- La RD 102 - (rues de Paris et du Château)
- La RD 103 - (avenue Jean-Baptiste-Clément)

Les quatre autres voies ont vocation à rester départementales. Il s'agit de :

- La RD 1 - (quais du Quatre-Septembre, Le Gallo, Georges-Gorse, de Stalingrad et du Point-du-Jour).
- La RD 50 - (avenue André-Morizet et boulevard de la République)
- La RD 907 - (avenue du Maréchal-de-Lattre-de-Tassigny et route de la Reine)
- La RD 910 - (avenues du Général-Leclerc et Édouard-Vaillant)

Le déclassement de ces routes départementales sera réalisé dans le cadre d'une convention à passer entre le département et la ville, en présence de la communauté d'agglomération compétente en matière de voirie. La convention précisera l'évaluation des travaux de remise en état, afin d'assurer la pérennité pour les dix années à venir de la structure de la chaussée, de son revêtement, des canelures, de l'alimentation de l'éclairage, des arbres d'alignement, des trottoirs, de la signalisation lumineuse des carrefours et des contrôleurs de feux tricolores.

Un diagnostic, établi axe par axe, permet de déterminer l'évaluation des travaux de remise à niveau que le département aurait dû engager. Cette base constituera le montant d'une compensation financière qui sera versée à la suite des travaux de réfection, à réaliser dans une période de dix ans.

La convention est en cours de mise au point, elle permettra :

- d'acter le déclassement des routes départementales et leur classement dans le réseau communal;
- de préciser les modalités financières et administratives de versement, par le département, de la compensation financière pour la remise à niveau des voies dans une période de 10 ans, cette compensation pouvant être versée directement à la communauté d'agglomération compétente.

Le projet de délibération habilitant le maire à signer la convention devrait pouvoir être présenté aux assemblées délibérantes concernées avant l'été.

M. Gaborit :

Je souhaiterais, dans la mesure où, selon toute vraisemblance, c'est le dernier conseil municipal auquel je parti-

cipe, dire très simplement à mes collègues ce qui me vient à l'esprit en ce moment.

J'ai hésité entre deux termes, l'émotion et la nostalgie. Dans le temps, c'est comme cela que cela va se passer, la nostalgie ce sera pour après, l'émotion c'est pour aujourd'hui.

Pourquoi l'émotion ? Parce que 110 conseils municipaux, ce n'est pas rien. Si vous me permettez l'expression qui n'est pas péjorative pour les personnages en question, j'aurais en quelque sorte « usé », ou connu, quatre maires pendant ces 110 conseils municipaux. C'est un processus lourd, où j'ai rencontré, fréquenté nos collègues actuels et ceux qui ne sont plus là aujourd'hui. Ce que j'en retire, ce qui me vient à l'esprit, mais c'est ma nature, ce sont des propos positifs et reconnaissants.

Ma reconnaissance va d'abord à l'administration. Je parle en mon nom personnel, mais aussi, bien sûr, au nom de l'ensemble de mon groupe. Je voudrais dire que, à quelque niveau que ce soit de l'administration municipale, on trouve disponibilité, gentillesse, prévenance, au-delà de la courtoisie habituelle, qu'il s'agisse ici des services « classiques » ou aussi des services de cabinet. À chaque question on vous répond, très souvent on vous assiste et on apporte toute l'aide qui est possible, généralement avec le sourire et avec bonne humeur.

Bien sûr, nous devons donner une mention spéciale à Bernard Perazzoli [*applaudissements*] qui fait un métier difficile, ne serait-ce que quand il faut compter les voix, ou relire nos gribouillis, ce qu'il fait avec gentillesse et beaucoup d'âme. C'est vrai aussi en commission, on répond le plus possible aux questions que l'on pose, Marc Fusina s'est d'ailleurs fait notre interprète à la commission des finances l'autre jour. Tout cela me restera au fond du cœur.

Il y a des réunions auxquelles on va à reculons, il y a des réunions auxquelles on va avec plaisir. Pour ma part, je vais toujours avec plaisir aux séances du conseil, j'ai l'impression de me retrouver un peu au sein de ma famille, et c'est pour cela que je dis que j'ai une certaine émotion à m'en éloigner un peu.

Il y a aussi les collègues, les collègues de tous les bancs, y compris, bien sûr, ceux au milieu desquels je siège, pour lesquels je veux dire quelques mots.

Bien sûr, cela commence comme une chanson de Brel, nous avons eu des désaccords, nous en aurons peut-être encore aujourd'hui, évidemment nous nous sommes chamaillés, parfois même le ton est monté. Généralement, entre M. Fourcade et moi, cela se passe vers 22 heures 30 ! Pourquoi ? C'est l'adrénaline dont nous avons besoin pour terminer le conseil municipal,

vers une heure du matin. C'est nécessaire, cela fait partie de la nature des êtres humains, et cette sorte d'agressivité contenue dans la politesse de notre ton, généralement de mise pour tout le monde, fait du bien de temps en temps.

Mais nous avons beaucoup de choses en commun au fond. On pourrait dire que nous avons le sens de l'intérêt général. C'est un terme un peu grandiloquent. Moi, je dirai simplement que nous sommes tous favorables au débat démocratique et que, chers amis de la majorité, si vous me permettez, depuis que nous vous contraignons à des seconds tours, cela a quelque vertu, au nombre desquelles ne siège plus au sein du conseil une formation politique dont la vocation n'est pas nécessairement le débat démocratique. Je n'insiste pas sur ce point, tout le monde voit de qui je veux parler...

Peut-être est-ce, simplement, que nous sommes des gens de bonne foi. Je préfère ce terme de bonne foi, qui n'est pas prétentieux, c'est-à-dire que, lorsque nous ne sommes pas d'accord, nous essayons au moins de nous écouter. Il y a en effet ici, une qualité d'écoute et de débat : ce n'est pas moi qui le dis, ce sont les gens extérieurs qui assistent assidûment aux séances du conseil, les journalistes, les personnes qui sont intéressées, les représentants des grandes entreprises de la ville, pas uniquement parce que l'entreprise le leur a demandé, mais aussi parce qu'ils y trouvent un plaisir.

Bien entendu, cela comporte un risque pour l'opposition, que l'on connaît bien, et c'est l'histoire de « l'opposition constructive » : n'est-elle pas trop complaisante, ne se fait-elle pas piller ? Bien sûr que oui ! Ainsi, il a suffi que je dise lors d'un conseil, après un incident tragique, qu'il n'était pas possible que la ville ne contrôle pas sa voirie pour que vous vous réunissiez, monsieur le maire, avec le conseil général et proposiez le transfert de la voirie à la commune par une convention, ce que j'avais proposé.

Cela m'amuse un peu, mais j'ai l'impression, finalement, d'avoir œuvré pour l'intérêt général. Je constate que vous avez réussi un tiers du parcours. J'espère, avec mes amis, faire les deux tiers restants, mais nous prenons le risque, en notre qualité d'élus, de dire ce que nous avons à dire, sans complaisance, mais avec fermeté, pour le service de nos concitoyens.

Y a-t-il des regrets dans tout cela ? Il pourrait y avoir le regret de s'éloigner de la chose publique. Là-dessus, n'ayez crainte. Ce serait mal me connaître. Quand on a une passion chevillée au corps, elle vous reste jusqu'au bout. J'ajoute que l'on ne se débarrasse pas aussi facilement de moi ! Vous me retrouverez, peut-être vous parlant d'ailleurs, mais je ne veux pas mélanger les genres et faire d'un petit propos sympathique de départ l'élément d'une campagne politique qui se fera ailleurs.

En fait, je n'ai qu'un seul regret : n'avoir pas réussi ce que je voulais faire, égaler ou battre le record de Gérard de Vassal, que vous appelez familièrement « Gégé ». Non, je n'arriverai pas à battre ton record, 50 ans de mandat ! J'ai fait le calcul : élu en 1989, cela fait 19 ans de mandat, il m'en faudrait 31 de plus et alors j'aurais 97 ans. Je connais l'une des grandes vertus dans cette ville, c'est qu'elle sait préserver en forme et qu'il arrive que l'on y vive politiquement à un âge relativement avancé, mais je n'ai jamais vu quelqu'un siéger jusqu'à 97 ans, ce ne serait pas raisonnable et je ne battraï donc pas ce record.

Je place quelques espoirs en Marc Fusina, qui a été élu en même temps que moi et qui, dans 31 ans, n'aura pas 97 ans, mais je ne sais s'il a l'intention de battre le record de Gérard de Vassal, que nous fêtons tout à l'heure.

Ce que je voulais vous dire simplement, parce que cela vient du fond du cœur, c'est que je garderai de nos échanges d'avant et d'après conseil, un très bon souvenir, un souvenir ému, qui restera dans mon cœur. Pour cela, je voudrais tous vous remercier.

(Applaudissements)

M. Duhamel :

Merci, mon cher collègue. J'aurai peut-être l'occasion, à la fin de notre séance, non pas de vous donner la réplique, il ne s'agit pas de cela, mais de dire quelques mots sur la mandature qui s'achève.

1 - CONVENTIONS D'OBJECTIFS ENTRE LA VILLE ET CERTAINES ASSOCIATIONS SUBVENTIONNEES - AVENANTS AUX CONVENTIONS - AUTORISATIONS - SUBVENTION A L'ASSOCIATION REPOP 92 - OCTROI D'UNE AIDE EXCEPTIONNELLE A Mlle G. - ATTRIBUTION.

Rapporteur : M. Duhamel

Les conventions d'objectifs qui vous sont soumises permettent d'organiser dans la durée la relation entre la collectivité municipale et un certain nombre d'associations importantes qui tirent de la ville pour l'exercice de leur activité une part substantielle de leurs ressources. Aussi, au-delà de l'acte de confiance que la ville fait à travers le vote et l'attribution d'une subvention, la convention organise les droits et les devoirs respectifs de la ville et de la structure qui est subventionnée, au travers de deux notions :

- Les objectifs : il ne s'agit pas naturellement de définir de manière pointilliste l'action de l'association, qui garde son autonomie, sa logique et ses organes dirigeants. Mais

la ville est en droit d'attendre, en termes de politique et de principes généraux, un certain nombre de choses.

- L'organisation : cette notion recouvre les conditions de la transmission d'informations par l'association concernée à la ville et les conditions dans lesquelles la ville peut demander et obtenir des comptes au fur et à mesure de l'activité de l'association, ce qui paraît légitime compte tenu des versements de subventions significatives.

J'ajoute que les associations dont la convention d'objectifs vous est proposée sont loin d'être anecdotiques :

- L'ACBB, la plus importante association boulonnaise en termes de montant financier versé par la ville,

- L'association ABC Puériculture, qui exerce son activité dans le domaine de la petite enfance et qui gère la garderie « Au bonheur des Ours »,

- L'école de musique et de danse, qui n'avait pas signé de convention jusqu'à présent. Compte tenu de l'augmentation de son activité, de l'importance qu'elle prend dans le paysage en matière d'initiation à la musique et à la danse dans la ville et des liens qui se sont créés, notamment à travers le cycle d'observation et d'orientation avec le conservatoire, il est d'autant plus important que nos relations, et la contribution de chacune de ces structures à l'éducation des jeunes boulonnais, soient coordonnées et organisées.

Je vous propose également l'approbation de deux avenants à des conventions existantes, l'une pour l'association Le Studio - Compagnie Jean-Louis Martin-Barbaz, l'autre pour l'association Bien vieillir à Boulogne.

Par ailleurs, la délibération vous soumet deux demandes spécifiques :

1) La première concerne la création, à l'initiative du professeur Chevallier, chef du service de pédiatrie de l'hôpital Ambroise-Paré, d'un réseau de prévention et de prise en charge de l'obésité en pédiatrie, dénommé REPOP 92. Au moment où il a monté ce dispositif, le professeur Chevallier s'est rapproché de la ville pour solliciter son concours sur ce sujet de plus en plus émergent dans les préoccupations actuelles de santé publique. La ville déploie des actions dans ce domaine au niveau scolaire, via son dispositif de restauration scolaire ou d'initiatives plus anciennes, comme « Un fruit pour ma récréation ». Toutes ces propositions témoignent de notre sensibilité à la question de la prévention de l'obésité, sans toutefois les caractéristiques scientifiques et la qualité médicale de l'action menée par le professeur Chevallier. Je vous propose donc de le soutenir financièrement, à hauteur de 4 600 €, ce qui permettra notamment la mise en place d'ateliers d'éducation thérapeutique à destination des enfants de 6 à 10 ans en situation de surpoids, qui ont pour but de leur redonner le goût de l'activité physique et de les aider à acquérir un com-

portement alimentaire bon pour leur santé.

2) La seconde concerne la demande ponctuelle d'une jeune musicienne boulonnaise, qui doit participer, du 17 au 23 juillet 2008, à un congrès international de harpe à Amsterdam, qui a lieu tous les trois ans dans un pays différent et qui a pour vocation de promouvoir les jeunes harpistes talentueux. Cette jeune fille est dans une situation familiale difficile et depuis le décès de sa mère au printemps dernier, dispose de moyens très modiques. Une aide de 1 000 € lui permettrait de participer à cet événement international.

Sur avis favorable de la commission des affaires générales et sociales et de la commission des finances, la délibération n° 1 est adoptée à l'unanimité.

2 - MISE EN PLACE D'UN SERVICE MINIMUM D'ACCUEIL DANS LES ECOLES MATERNELLES ET ELEMENTAIRES EN CAS DE GREVE DES PERSONNELS ENSEIGNANTS DU PREMIER DEGRE - CONVENTION AVEC L'ÉTAT - AUTORISATION.

Rapporteur: M. Duhamel

L'État nous propose de souscrire avec lui la convention-type mise en place dans le cadre de l'accueil des enfants en période de mouvement de grève dans les établissements d'enseignement scolaire.

Je rappelle que ce dispositif n'apporte pas de nouveauté majeure dans les pratiques boulonnaises puisque, depuis 1995, en cas de grève des enseignants, le dispositif opérationnel fait que les enfants sont accueillis dans les établissements scolaires. Le principe sur lequel nous nous réglons est le suivant : la grève est naturellement un droit constitutionnel et parfaitement légitime, mais il n'a pas pour vocation de rendre la vie des parents plus difficile. Le service qui n'est pas délivré en cas de grève de l'Éducation nationale, c'est le service de l'éducation. En revanche, les enfants sont accueillis dans des établissements municipaux, comme ils le sont par exemple dans le cadre des centres de loisirs, soit en période scolaire, soit pendant les vacances.

Nous avons d'ailleurs systématiquement accueilli tous les enfants dans nos établissements scolaires au cours des 12 ou 13 dernières années, chaque fois qu'il y avait un mouvement de grève de l'Éducation nationale.

La nouveauté, c'est que l'État nous propose dorénavant de participer au financement, puisque, bien entendu, la mobilisation des agents de la ville qui accueillent les enfants représente un coût salarial significatif, et d'apporter une contribution financière, qui ne couvre d'ailleurs

pas le coût total du service, mais vient en déduction de la charge supportée par le contribuable bouloonnais.

Mme des Vallières, rapporteur de la commission des affaires générales et sociales :

Un bref échange de vues s'est engagé avec l'opposition sur la justification d'une telle mesure prise par l'État et sa proposition de participer à son financement. Le maire a rappelé que la ville assumait déjà cette charge depuis de longues années et prendrait évidemment ce que l'État lui donnerait. Un membre de la majorité a émis le souhait de remplacer le terme « minimum » par « garanti », modification qui n'a pas été jugée souhaitable, s'agissant du terme même qui figure dans la circulaire ministérielle et qu'il est donc impératif de conserver.

Avis favorable, le groupe @lternance Gauche.Verts n'ayant pas participé au vote.

Mme Zazzali, rapporteur de la commission des finances :

Avis favorable, le groupe @lternance Gauche.Verts n'ayant pas participé au vote.

Mme Goïtia :

À l'instar du lundi de Pentecôte, la circulaire initiée par M. Xavier Darcos fait partie de ces mesurées, souvent inapplicables et purement idéologiques, qu'affectionne le gouvernement. L'acharnement du gouvernement à vouloir remettre en cause le droit de grève le pousse en effet aujourd'hui à cette manœuvre, qui consiste à transférer aux municipalités une compétence - l'accueil des enfants en milieu scolaire - qui relève strictement de l'Éducation nationale

Par cette mesure pernicieuse, le gouvernement décide sans concertation de transférer aux municipalités les retenues effectuées sur les salaires des enseignants grévistes afin qu'elles assurent un service minimum d'accueil dans les écoles les jours de grève. Boulogne-Billancourt n'a pas attendu ce coup de pouce pour assurer l'accueil des enfants et dépanner ainsi les parents les jours de grève, et il est évident que cette aide symbolique ne suffira pas à mettre en place un service d'accueil minimum dans les communes qui en sont aujourd'hui dépourvues.

Il s'agit donc, une fois de plus, d'une tentative de diversion du gouvernement pour stigmatiser les enseignants grévistes et mieux masquer sa politique de démantèlement du service public de l'enseignement. Rappelons les ambitions actuelles en la matière : pas moins de 11 200 postes supprimés au budget 2008, alors que les parents d'élèves et les enseignants ne cessent de dénoncer les classes surchargées, le non remplacement des enseignants, le manque d'enseignants spécialisés.

Au lieu de donner plus de moyens à l'Éducation nationale, le gouvernement décide donc de transférer, via les retenues sur salaire, une partie de son budget aux municipalités à des fins non scolaires. Nous ne voterons donc pas cette délibération.

M. Duhamel :

Je commençais à en avoir l'intuition, madame !

M. Gaborit :

Je suis vraiment stupéfait par cette manière de procéder de l'État. Je comprends très bien mes collègues de la majorité qui voulaient retirer le mot « service minimum », fortement connoté. Ce n'est pas l'effort d'une commune qui, pour dépanner les parents, s'occupe de redéployer avec les animateurs pour accueillir les enfants. Cela, c'est un service.

Le droit de grève s'exerce dans le cadre des lois qui le réglementent. Nous savons très bien qu'un service minimum doit venir de la loi. Lorsque j'étais au cabinet d'Anicet Lepors, en 1981, nous avons rendu le droit de grève à une catégorie de personnels qui en était privée : le corps des officiers et contrôleurs de la navigation aérienne mais avec un service minimum. Ce service minimum était d'ailleurs tellement lourd que les officiers et contrôleurs se sont mis en grève pour protester contre le service minimum !

L'idée d'un transfert des salaires des enseignants grévistes au personnel via les communes qui les emploient est une monstruosité. Concrètement, un gréviste va payer un non gréviste pour qu'il fasse le travail à sa place. Par exemple, en cas de grève des chauffeurs d'autobus, l'État va-t-il demander à la ville d'utiliser les cars municipaux et de lui transférer le salaire des conducteurs de bus pour payer le service ? C'est de la folie !

Le service minimum, je le répète, doit être défini par la loi, son principe doit en avoir été discuté par les organisations syndicales, la loi doit être soumise au Conseil constitutionnel. En aucun cas il ne peut faire l'objet d'une simple convention ! Ladite convention viole du reste le principe de la non affectation des recettes, puisque les recettes qui doivent tomber dans le budget général, se trouvent être transférées à une commune en fonction du fait qu'elle accepte ou pas de se prêter à ce service minimum.

C'est ce que j'appelle un « monstre juridique », et si politiquement, je ne peux pas la voter, je m'étonne qu'un aussi bon juriste que vous puisse se prêter à une telle opération.

M. Duhamel :

Je ne reviens pas sur toute une partie de l'intervention de Mme Goitia, qui concernait davantage l'évolution du service public de l'Éducation nationale que l'objet de la délibération. Pour le reste, je persiste et, si l'assemblée m'y autorise, je vais signer. En effet, je ne suis pas d'accord avec votre analyse. S'il était demandé aux fonctionnaires de la ville de faire classe, alors oui, cela reviendrait à ce que des agents municipaux conduisent les autobus de la RATP, mais ce n'est pas le cas. Il est seulement demandé aux agents municipaux de bien vouloir accueillir, dans un local municipal, des enfants qu'ils connaissent et qu'ils ont l'habitude d'accueillir le mercredi et pendant les vacances.

Le service public de l'Éducation nationale a vocation à délivrer un enseignement. Les jours où les enseignants font grève, le service public de l'Éducation nationale ne fonctionne pas. Cela justifie-t-il que, dans notre collectivité, les parents rencontrent moult difficultés pour faire garder leurs enfants, et que l'on refuse de faire entrer dans des locaux municipaux des enfants qui y vont d'habitude ? La grève concernait cette fois-ci les personnels de l'Éducation nationale, et il n'y a pas eu substitution, de la part des éducateurs et des animateurs de la ville, au rôle des enseignants.

Je ne me bats pas sur le terme « minimum » ou « garanti », mais sur la question du service d'accueil rendu aux familles. C'est cela, me semble-t-il, qui est au cœur de ce sujet.

Quant à la dimension financière, vous me permettez de ne pas être non plus d'accord avec vous. Dès lors qu'il y a une économie sur le budget de l'État, cette économie existe dans la masse générale du budget. Si l'État décide de redéployer cette somme et de la transférer d'un chapitre de rémunération à un chapitre de subvention aux collectivités locales, il ne viole aucun grand principe, ni même petit, des « canons de la beauté budgétaire ». Il utilise simplement une somme non consommée d'un côté pour abonder un financement de l'autre, et il n'y a à cela, à ma connaissance, rien de répréhensible.

Vous me permettez de ne pas argumenter sur la dimension idéologique des choses. Nous rendons depuis de nombreuses années, à travers ce dispositif, un service aux familles de Boulogne-Billancourt. Elles le savent, et elles y sont légitimement attachées.

Ont voté pour : 48 dont 7 par mandat

Ont voté contre : 5 (M. GABORIT, Mme CLAITTE, M. RICHARD, Mme GOÏTIA, M. TISSEYRE)

Se sont abstenus : 2 (Mme VOUETTE, M. FUSINA)

La délibération n° 2 est adoptée.

3 - LIEUX DE CULTE - IMPLANTATION D'UNE SYNAGOGUE ET DU CENTRE COMMUNAUTAIRE ISRAËLITE DE BOULOGNE-BILLANCOURT A L'ANGLE DES RUES DANJOU ET MARCEL-DASSAULT - DECLASSEMENT - BAIL DE LONGUE DUREE - AUTORISATION.

Rapporteur : M. de Vassal

Le 12 juillet 2006, je vous ai présenté nos orientations pour répondre aux attentes des trois principales communautés religieuses représentées dans notre ville. Aujourd'hui, ces orientations ont pris forme, nous ne pouvons qu'exprimer notre satisfaction en faveur des trois communautés religieuses concernées. Le 12 juillet 2007, vous avez autorisé le maire à signer une promesse de vente d'un terrain situé à l'angle des rues du Vieux-Pont-de-Sèvres et Yves-Kermen, et une promesse de bail avec le centre culturel et culturel musulman de Boulogne-Billancourt, afin de permettre l'édification d'un bâtiment dédié au culte et aux actions éducatives de l'association. Ces promesses ont été signées le 28 novembre 2007 et le permis de construire est en cours d'instruction. De la même manière, le 15 novembre 2007, vous avez autorisé le maire à signer un protocole d'accord en vue de l'éducation, sur l'îlot B4, d'un ensemble pastoral catholique. Ce protocole a été signé le 12 décembre dernier.

Enfin, à la suite de différentes rencontres qui ont eu lieu fin 2005 et début 2006, la ville et la communauté juive de Boulogne-Billancourt se sont rapprochées afin d'identifier un site susceptible d'accueillir, d'une part, le centre communautaire israélite de Boulogne-Billancourt (CCIBB) qui a quitté les locaux dont il disposait 20, avenue de-Lattre-de-Tassigny, compte tenu de l'opération engagée sur cet îlot et, d'autre part, une seconde synagogue est justifiée sur cet emplacement géographique. Un consensus s'était dégagé pour envisager ces implantations à l'emplacement de l'ex-cuisine centrale de la ville, à l'angle du 17, rue Danjou et du 97, rue Marcel-Dassault, sur le terrain cadastré section BM n°13. Depuis, la ville a engagé différentes actions pour la mise en œuvre de ce projet : elle a fait réaliser une étude de faisabilité en janvier 2006, afin de permettre de dresser les contours de l'opération et son insertion dans le site, et un permis de démolir des bâtiments de l'ex-cuisine centrale a été délivré le 28 septembre 2006, et les démolitions ont été achevées mi 2007.

Le CCIBB a été relogé provisoirement, en juin 2007, dans les locaux de l'ex-société CAT, acquis par la communauté d'agglomération Val de Seine au 78/84, rue du Point-du-Jour. Depuis, la communauté juive a missionné un cabinet de programmation et a lancé un concours privé d'architecture après sélection de trois cabinets, le choix du lauréat est fixé au 14 février. D'ores et déjà, nous savons que le bâtiment, qui pourrait regrouper une seconde synagogue et ses annexes, ainsi que les locaux du CCIBB, représenterait environ 1 800 m² de SHON pour 1 450 m²

de surface utile. La synagogue permettra d'accueillir environ 300 fidèles, l'effectif total admissible dans l'ensemble du bâtiment étant de 750 personnes environ.

Le terrain pourrait être mis à disposition de l'association culturelle juive de Boulogne-Billancourt, dans le cadre d'un bail soumis au régime de l'ordonnance du 21 avril 2006, entrée en vigueur au 1^{er} juillet 2006, relative au code général de la propriété des personnes publiques, qui autorise, pour les lieux de culte, la passation de baux emphytéotiques administratifs. Le projet comporte des surfaces affectées à des activités culturelles et culturelles, ces dernières représentant plus des trois quarts.

Je vous propose donc d'autoriser le maire à passer et signer avec l'association culturelle juive de Boulogne-Billancourt un bail d'une durée de 75 ans, pour un loyer annuel de 12 000 € actualisable chaque année en fonction de la variation de l'indice du coût de la construction, afin de lui permettre d'édifier sur le terrain cadastré BM n°13 de 771 m² appartenant à la ville de Boulogne-Billancourt, un ensemble immobilier comprenant une synagogue, ses annexes ainsi que les locaux du centre communautaire israélite de Boulogne-Billancourt, actuellement provisoirement logés dans les ex-locaux C.A.T. au 82, rue du Point-du-Jour.

M. Couderc, rapporteur de la commission de l'urbanisme et des travaux :

A été proposée une modification de rédaction pour harmoniser les dénominations de certains nouveaux bâtiments qui vont être construits pour les communautés religieuses. L'expression « centre culturel et cultuel israélite » a été adoptée en lieu et place du mot « synagogue ».

Avis favorable, les représentants du groupe @lternance Gauche.Verts n'ayant pas participé au vote.

Mme Zazzali, rapporteur de la commission des finances :

Avis favorable, le groupe @lternance Gauche.Verts n'ayant pas participé au vote.

M. Jutier :

Pourquoi ne pas appeler le centre culturel et cultuel « mosquée » et garder les termes « classiques » synagogue et église. La langue de bois, le « politiquement correct » n'est pas forcément de bon aloi ! C'est ma proposition d'amendement à la délibération, et seraient alors évoquées toutes les religions susceptibles de bénéficier de la politique....

M. Duhamel :

La commission a harmonisé la terminologie, cela me paraît de bonne méthode, et permet de traiter tous les cas

de figure. Imaginez une religion qui n'ait pas de lieu de culte, cela peut exister. Il me semble sage de s'en tenir à la version élaborée et adoptée à l'unanimité en commission.

M. Fusina :

C'est la troisième délibération de cette nature que vous soumettez à notre assemblée. J'ai voté contre les deux premières, qui concernaient un ensemble pastoral catholique et un centre culturel musulman. Par souci de cohérence, je ne peux que voter contre cette délibération.

En effet, juridiquement, elle n'est pas conforme à l'application de la loi de 1905, qui dit très bien que l'État ne subventionne ni ne salarie aucun culte de manière directe ou indirecte. En l'espèce, il s'agit d'une aide indirecte, facilement évaluable, puisque le service des Domaines estime le montant du loyer à 43 735 € et que vous proposez un loyer de 12 000 €. L'aide indirecte est donc de 31 735 € et n'est pas conforme à la loi de 1905.

M. Gaborit :

Mon vote suivra également une certaine logique, puisqu'à la différence de Marc Fusina, j'ai voté les deux autres délibérations. Je lui ferai toutefois observer qu'il a fait une erreur : dans le cadre d'un bail de 75 ans, le loyer évalué par les Domaines est de 35 000 €; dans le cadre d'un bail de 99 ans, il serait de 43 000 €. Le loyer prévu est donc le tiers du prix estimé par les domaines et il n'est donc pas dérisoire. Dans un souci de parallélisme, et à partir du moment où les deux autres délibérations ont été votées, je voterai sans état d'âme cette délibération. Ainsi, vous aurez compris la liberté de vote qui existe au sein de notre groupe sur un sujet qui a son importance, politique et symbolique.

M. Duhamel :

Je partage l'idée que ce sujet a une importance au regard de ce que nous voulons en termes d'équilibre au sein de la ville. J'ajoute que votre observation sur le loyer est pertinente. Il s'agit d'un loyer à caractère favorable, non d'un loyer symbolique. Je précise que les dispositifs de même nature délibérés précédemment n'ont pas été contestés dans le cadre du contrôle de légalité.

Ont voté pour : 53 dont 8 par mandat

Ont voté contre : 2 (MM. FUSINA, JUTIER)

Se sont abstenus : 0

La délibération n° 3 est adoptée.

4 - FOURNITURE DE MATERIEL DE SERRURERIE - QUINCAILLERIE - MARCHE ATTRIBUE APRES APPEL D'OFFRES OUVERT - AUTORISATION.

Rapporteur : M. de Vassal

Afin d'assurer l'entretien et la pérennité des bâtiments communaux, la ville utilise divers marchés de fournitures, dont celui de serrurerie-quincaillerie qui arrive à échéance en février 2008.

La présente délibération concerne le renouvellement de ce marché fractionné à bons de commande, conclu pour une durée d'un an, reconductible tous les ans. Il fait l'objet d'un lot unique dont les montants minimum et maximum annuels susceptibles d'être commandés sont respectivement fixés à 50 000 € H.T. et 150 000 € HT. La commission d'appel d'offres a retenu l'offre de la société Legallais Bouchard.

Sur avis favorable de la commission de l'urbanisme et des travaux et de la commission des finances, la délibération n° 4 est adoptée à l'unanimité.

5 - RESULTATS PROVISOIRES DE L'EXERCICE 2007 - COMMUNICATION.

Rapporteur : M. de Vassal

Il s'agit d'une communication sur les résultats d'exécution du budget principal de l'année 2007. Les dernières opérations de clôture des comptes ne sont pas terminées. Aussi le compte de gestion du receveur municipal ne peut être produit et le compte administratif ne peut être soumis à votre approbation. Néanmoins les résultats, dans leurs grandes lignes, en sont connus et dans un souci de transparence, ils sont communiqués ce soir.

Le budget primitif et les décisions modificatives que vous avez approuvés pour l'année 2007 avaient pour objectif le maintien des taux d'imposition au niveau des années précédentes, le contrôle de l'évolution des dépenses de fonctionnement, la poursuite des programmes d'aménagement engagés, le renforcement des priorités de l'action municipale (secteur de la petite enfance, de l'éducation ou encore de l'action sociale) et le recours limité à l'emprunt. Les développements qui suivent en retracent succinctement les réalisations pour le budget principal. Les budgets annexes n'affectent pas le résultat général arrêté et ne sont pas repris ici. L'ensemble fera l'objet d'une présentation exhaustive et détaillée à l'occasion de l'approbation du compte administratif qui devra intervenir, ainsi que le prévoit la réglementation comptable, au plus tard le 30 juin prochain.

I. Les principaux éléments du compte administratif 2007 du budget principal.

En section de fonctionnement, après la prise en compte des restes à réaliser et des rattachements, les recettes réelles s'établissent à 186,89 M€ (soit 178,42 M€ de

produits courants et 8,47 M€ recettes de cessions) et les dépenses réelles à 158,09 M€.

En section d'investissement, les recettes s'élèvent à 33,73 M€ et les dépenses à 53,26 M€ dont 33,24 M€ de crédits de paiement (CP). L'excédent réel de la section de fonctionnement est de 28,80 M€. Le report à nouveau excédentaire de l'exercice 2006 (4,60 M€) porte ce résultat à 33,40 M€. Après la prise en compte du besoin de financement de la section d'investissement de 30,37 M€, après l'intégration du solde d'exécution antérieur de 10,84 M€ et des reports d'investissement (équilibrés à 17,93 M€ en dépenses et en recettes), le résultat net de clôture est arrêté à 3,03 M€.

II. Le détail des principaux postes (rattachements et restes à réaliser compris).

L'autofinancement est arrêté au-delà des révisions. L'autofinancement obtenu par la différence entre les dépenses réelles et les recettes réelles de fonctionnement s'établit à 28,80 M€, c'est-à-dire 20,33 M€ hors cessions. Il est à noter que ce dernier montant est supérieur de 4,60 M€ au montant budgété, soit 15,63 M€.

En section de fonctionnement, l'exercice 2007 est marqué par un taux de réalisation élevé : 101,24 % pour les recettes (hors cessions) et 98,43 % pour les dépenses. La progression des recettes est essentiellement le résultat du dynamisme des impôts directs et indirects. La hausse des dépenses de fonctionnement s'explique par un environnement économique défavorable : augmentation du coût des matières premières et des taux d'intérêts et par l'amélioration des services offerts à la population.

Les dépenses d'investissement ont été réalisées à un rythme soutenu. Les crédits de paiement ont été réalisés à hauteur de 33,24 M€, soit un taux d'exécution, hors reports, de 64,53 % (contre 58,60 % en 2006). Ils s'établissent à 33,24 M€ contre 33,72 M€ en 2006. Le recours à l'emprunt est maîtrisé. La dette globale de la ville s'établit au 31 décembre 2007 à 199,39 M€, soit 20,03 M€ de plus qu'en 2001, mais seulement 2,07 M€ de plus qu'en 2006. Au sein de ce montant, il convient de distinguer l'évolution de l'encours de dette du budget principal arrêté à 130,18 M€, lequel poursuit ainsi son mouvement de désendettement (- 7,93 M€ par rapport à 2006, - 35,88 M€ depuis 2001), de celle des budgets annexes (69,20 M€, + 10 M€ par rapport à 2006), dont la progression continue est liée au financement de l'opération d'aménagement Billancourt - île Seguin.

Les reports sont équilibrés, en recettes et en dépenses, à 17,93 M€. Ils seront repris au budget 2008 à l'occasion de la première décision modificative. Au total, ainsi que l'indique le tableau projeté, le résultat net de clôture, tenant compte du financement des rattachements et

reports, s'élève pour l'année 2007 à 3,03 M€. Il sera repris au budget 2008 à l'occasion de la première décision modificative. À ce titre, il constituera une nouvelle source de financement disponible.

M. Duhamel :

Merci pour la présentation de cette synthèse sur la physique et la trajectoire financière de notre collectivité.

Mme Vouette :

Une précision. Dans le chapitre « le recours à l'emprunt est maîtrisé », vous vous félicitez de la faible dette de notre ville. Pourtant, si j'en crois les chiffres dont je dispose, cela fait 50 M€ de plus qu'en 1995, ce qui n'est pas très brillant. La dette s'élève aujourd'hui à environ 200 M€. Par ailleurs, si j'en crois les statistiques du ministère de l'Intérieur et les propos de M. Fourcade dans le BBI de janvier 2008, la dette par habitant à Boulogne-Billancourt va atteindre 1 840 €, contre une moyenne de 969 € par habitant pour les villes de plus de 100 000 habitants au niveau national.

J'estime donc que vos propos sont un peu trop optimistes. Nous sommes en réalité une des villes de 100 000 habitants les plus endettées de France aujourd'hui.

M. Fusina :

Je souscris pleinement, cela ne vous étonnera pas, aux propos de Mme Vouette sur l'endettement de la ville, parce que ce qui est important, c'est de nous communiquer des chiffres, non à compter de 1996, mais de 1995. On pourra ainsi mesurer l'augmentation réelle du stock de la dette.

Je suis un peu étonné toutefois que l'on présente ce document, c'est la première fois. Il ne s'agit pas du vote du compte administratif, mais d'un document d'étude provisoire. Lorsqu'on examine le compte administratif, le maire se retire, on donne connaissance du compte du trésorier, on peut faire des recoupements. Là, il n'est pas possible d'appréhender les chiffres que vous avancez sans un nécessaire recul.

Depuis 2001, l'augmentation des dépenses de fonctionnement a été particulièrement importante, plus de 72 %. En partant de 1995, elle serait encore plus élevée. L'investissement, contrairement, à ce qu'indique M. Fourcade, n'est pas aussi élevé, même consolidé avec la communauté d'agglomération du Val de Seine. En effet, en ajoutant les crédits de la ville à ceux de la CAVDS, l'investissement global se situe à des niveaux qui ne sont pas aussi élevés.

J'ai interrogé à de multiples reprises M. Fourcade

sur le montant exact des intérêts de crédit. J'attends toujours les réponses.

Je ne voulais pas me livrer à cet exercice ce soir, parce que c'est notre dernier conseil, mais j'estime que présenter ce document aujourd'hui n'est pas très convenable. C'est à mon sens un document électoraliste, c'est pourquoi je fais aujourd'hui les trois observations suivantes :

- Les dépenses de fonctionnement sont élevées et en augmentation.

- Les dépenses d'équipements ne sont pas à des niveaux aussi importants que vous l'indiquez, mais au contraire, relativement médiocres.

- La dette continue de croître, et se situe à environ 210 M€ avec une approche consolidée, parce que n'oublions pas que nous avons contracté un nouvel emprunt net d'équilibre pour le budget primitif de 2008 d'à peu près 7 M€.

M. Duhamel :

Un mot sur la procédure. Je ne partage pas votre avis sur le caractère « non convenable » de la présentation d'une information chiffrée au conseil municipal. Ce document est le reflet, au centime près, de ce que sera le compte administratif. Ce n'est pas un résultat approché, une vague simulation, c'est le résultat du compte administratif de la ville. Je n'ai pu le soumettre à votre vote, dans la mesure où, pour des raisons techniques que je comprends, le compte de gestion du payeur n'était pas au même stade d'avancement.

Je profite de cette réponse pour saluer la performance du directeur des Affaires financières et de ses équipes pour la production et la présentation du compte administratif établi dans des délais impressionnants cette année.

Dès lors que nous n'avions pas le compte de gestion du payeur, il n'était pas possible, au regard des dispositions en vigueur, de vous le présenter, au sens formel du terme. Je ne vois pas en revanche d'inconvénient à présenter le résultat de la réalité de la gestion financière de la ville en 2007. Après, chacun en fait ce qu'il veut.

M. Fourcade :

Je veux dépasser les polémiques et apporter quelques éclaircissements à Mme Vouette et à M. Fusina.

- Les dépenses de fonctionnement sont élevées. Je rappelle que le personnel municipal est nombreux et que l'augmentation des salaires, le GVT, font que nous avons du mal à maîtriser l'augmentation de la masse salariale. Notre politique répond à l'ensemble des besoins, et je rappelle que nous avons créé, depuis un certain nombre d'années, une cinquantaine de classes maternelles ou primaires qui entraî-

nent la création des postes nécessaires au bon fonctionnement de ces équipements publics nouveaux.

Nous avons, contrairement à beaucoup d'autres villes de même importance, un autofinancement important, qui s'élève à 28 M€ cette année. C'est cet autofinancement qui nous permet de poursuivre une politique d'investissement importante.

- En investissement, les crédits de paiement se montent à 33 M€ pour les deux dernières années, ce qui est relativement important. Dans le reste du budget d'investissement, il y a le remboursement des emprunts, ce qui sert de transition pour parler de la dette.

La spécificité dans notre ville, que n'ont pas d'autres communes, c'est que nous avons une dette assez courte, sur 6 ou 7 ans, nous n'aurons donc pas une charge d'endettement très forte au cours des prochaines années. Le profil de notre dette est extrêmement déclinant.

- La dette elle-même : en prenant 1995 comme point de départ, il faut ajouter les dettes de la SAEM, chargée de combler le « trou » du centre-ville. En 1996, l'endettement global de la ville, avec le budget principal, les budgets annexes et le centre-ville, s'élevait à 187,4 M€. Aujourd'hui, l'endettement global est de 199,4 M€, soit une augmentation de 12 M€ de 1996 à 2007, qui me paraît parfaitement raisonnable.

Si je vous donnais l'évolution de cet endettement en euros constants, vous verriez que l'on est passé de 187,4 M€ en 1996 à 166,8 M€ aujourd'hui, ce qui prouve que l'endettement est nettement plus faible qu'il n'y a 12 ans.

La consolidation de la dette entre la ville, la SAEM et la communauté d'agglomération est aujourd'hui aux alentours de 12 M€. Je précise que la SAEM n'a aucun endettement. Par rapport à 1995, où il y avait une société d'aménagement qui comptait 40 M€ de déficit, la société d'aménagement est à l'équilibre aujourd'hui. Compte tenu de l'emprunt de la communauté et de ses recettes (la taxe professionnelle), le taux d'endettement de la CAVDS est tout à fait naturel. Les chiffres cités par Mme Vouette ne concernent pas seulement les grandes villes, mais l'ensemble des communes françaises.

Dans un document réalisé par la direction générale du département des Hauts-de-Seine, je constate que notre endettement est proche du niveau de la moyenne des communes des Hauts-de-Seine. Ainsi, Asnières, Rueil-Malmaison, Levallois, Suresnes ou Châtillon ont un endettement supérieur au nôtre par habitant. Dire que nous sommes la ville la plus endettée des grandes villes me paraît relever de la polémique.

Notre endettement est aujourd'hui de 1 800 € par habitant. Pour Levallois, ce montant s'établit à plus de 3 000 €, les autres villes que j'ai citées ont en moyenne un endettement supérieur à 2 000 €. Les chiffres bouloonnais ne sont donc pas dramatiques.

Il y a toutefois un point sur lequel je souhaite insister : depuis que nous avons amorcé l'opération d'aménagement des terrains Renault, nous avons opéré une réduction de l'emprunt du budget principal. Aujourd'hui, l'endettement du budget principal de la ville est de 130 M€, alors qu'il était monté à 150 ou à 155 M€ il y a quelques années. En revanche, nous nous endettons pour le financement de la participation de la ville à l'opération d'aménagement des terrains Renault et, comme pour le centre-ville, cette participation représente aujourd'hui un chiffre important, qui diminuera et se résorbera lorsque l'ensemble de l'opération sera réalisée, d'ici quelques années.

Il faut éviter d'envenimer la polémique et comprendre que, si notre endettement existe, il est maîtrisé, contrairement à beaucoup de grandes villes similaires à la nôtre.

Le conseil donne acte à M. de Vassal de sa communication.

6 – ZAC SEGUIN-RIVES DE SEINE – REALISATION ET EXPLOITATION DES RESEAUX DE CHAUFFAGE URBAIN ET CLIMATISATION – AVENANT N°1 A LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC – AUTORISATION.

Rapporteur : M. Fourcade

Pour l'alimentation en chaleur et en froid de la zone d'aménagement Seguin-Rives de Seine, nous avons une signé une délégation de service public (DSP) avec la société IDEX Energies, chargée, à la fois de la construction et de l'exploitation des réseaux de chaleur et de la climatisation de l'ensemble des immeubles installés sur ce territoire.

Trois éléments nous amènent à vous proposer d'autoriser le maire à signer un avenant.

- La société IDEX a créé une société dédiée chargée de gérer ce réseau spécifique, la société IDEX Seguin-Rives de Seine. Elle est subrogée dans tous les droits et obligations de la DSP à IDEX Energies. Il convient d'en prendre acte dans le présent avenant.

- Nous avons longtemps cherché le lieu d'implantation de la centrale de production frigorifique et, plutôt que de

construire un nouveau bâtiment, l'idée d'implanter cette centrale dans la culée de la rive droite du Pont-de-Sèvres a été avancée. L'accord du département ayant été obtenu, il convient de prendre acte de cette implantation dans le présent avenant.

- Nous avons signé, pour les besoins de la ZAC, une puissance minimum de 50 MW pour le réseau de chaleur. Le fonctionnement de la sous-station montre que l'on pourrait disposer, à terme, d'une puissance de 75 MW, ce qui permettra de desservir les immeubles à proximité du Pont de Sèvres. L'approvisionnement en chaleur sera effectué par la Compagnie parisienne de chauffage urbain.

M. Couderc, rapporteur de la commission de l'urbanisme et des travaux :

Il a été précisé que la centrale thermique permettrait de répondre aux besoins de la zone d'aménagement et que son champ d'action pourrait être étendu au-delà, comme vers la rue de Silly.

Avis favorable, les représentants du groupe @lternance Gauche.Verts n'ayant pas participé au vote.

Mme Zazzali, rapporteur de la commission des finances :

Avis favorable, le groupe @lternance Gauche.Verts n'ayant pas participé au vote.

M. Lescoeur :

Je suis assez étonné que l'on passe de 50 MW de puissance installée à 75 MW alors que 50 MW pour 800 000 m² sont suffisants puisque cela permettrait de faire presque 970 kilowatts par m², presque dix fois plus qu'une valeur raisonnable, que l'on s'était fixée, 50 kilowatts par m². Cette augmentation appelle à consommer plus d'énergie que nécessaire, au lieu d'en réduire la consommation.

Sur le fond, je suis bien sûr d'accord pour installer des réseaux de chauffage urbain mais plutôt réservé pour la climatisation, dans l'ignorance de l'origine de vos chiffres, qui nécessitent d'augmenter à 75 MW la puissance installée.

M. Richard :

De fortes incertitudes existent sur l'aménagement des terrains Renault, en particulier sur l'île Seguin. Je voudrais donc savoir si elles pourraient entraîner des modifications sur ces installations de chauffage, et notamment leur puissance.

Je pose cette question en écho à celle que vous avez posée, au Sénat, à Mme le ministre de la Culture. C'est l'une des dernières délibérations de la mandature consacrée aux terrains Renault, qui a une importance significative, et je pense qu'il serait bon, monsieur Fourcade, que vous nous fassiez part de la réponse que Mme le ministre de la Culture vous a faite.

M. Fourcade :

Je voudrais dire à M. Lescoeur que nous avons toujours pensé, au cours des discussions que nous avons eues avec les trois candidats, qu'à partir du moment où nous avons une base énergétique à partir de la biomasse, de la production de vapeur de la CPCU, le risque d'augmentation des prix sur les vingt ans à venir sera moins fort que celui indexé sur le prix du pétrole ou du gaz. Nous avons pensé qu'il fallait que la chaufferie puissent desservir d'autres bâtiments que les seuls bâtiments nouveaux sur le territoire de la ZAC, notamment le Pont-de-Sèvres et tous les immeubles qui se trouvent le long de la rue de Bellevue et du quai.

Les études ayant montré que l'on pouvait assez facilement passer de 50 à 75 MW, il n'y a aucune raison de limiter la capacité de cette usine de chaleur.

M. Richard, dont je reconnais et approuve le caractère curieux, me donne l'opportunité de faire un point sur le dossier de la ZAC Seguin-Rives de Seine.

Sur le Trapèze, c'est-à-dire sur la partie Billancourt, nous avons engagé la totalité du Trapèze Ouest et j'ai engagé depuis un mois une partie importante du Trapèze Est toute la partie B, de l'autre côté de l'avenue Emile-Zola, à hauteur de 135 ou 140 000 m². En même temps, avec l'accord du conseil d'administration de la SAEM, j'ai été autorisé la semaine dernière à acheter un terrain à Renault qui n'était pas affecté aux promoteurs, au milieu du Trapèze, qui va nous permettre d'engager 20 à 25 000 m² de constructions nouvelles.

Plus de la moitié du programme est donc d'ores et déjà engagée pour les terrains de Billancourt. L'utilisation du chauffage de la CPCU sera tout à fait normale. J'ajoute que l'utilisation de ce réseau urbain de chaleur contribue au développement durable en réduisant les émissions de polluants atmosphériques. Comme nous commençons maintenant, grâce à l'évolution des techniques, à avoir des bâtiments de bureaux qui ne réclament plus de climatisation, mais qui sont à énergie positive ou tout au moins à énergie égale, comme celui que nous venons d'attribuer à un important promoteur sur l'îlot V, votre inquiétude n'a pas lieu de se manifester.

Sur l'île Seguin, comme vous le savez, nous avons vendu trois programmes - l'université américaine, l'hôtel

et la résidence pour chercheurs et artistes - qui se traduisent par une recette en charge foncière d'une trentaine de millions. Il est évident qu'il faudra, le moment venu, mettre en place un programme de chauffage.

Mme le ministre de la Culture mardi dernier - je vois que vous suivez avec attention mes interventions au Sénat - m'a répondu que la décision du gouvernement sur la pointe aval n'était pas encore arrêtée et que les discussions continuent. Elle m'a dit : « il ne faut pas croire tout ce qu'il y a dans les journaux ». Elle a ajouté qu'il fallait respecter l'existant, c'est-à-dire les trois programmes déjà cédés, de même que le programme de la SMAC que la ville de Boulogne-Billancourt continue à développer dans de bonnes conditions architecturales et financières.

Y aura-t-il une modification fondamentale du programme ? Compte tenu de la réponse que j'ai obtenue du président de la République oralement et du ministre de la Culture plus officiellement au Sénat, nous aurons sans doute à discuter de l'utilisation de la pointe aval. Sera-ce un centre de création contemporaine, un jardin des sculptures... ? La question est ouverte, mais il est clair que cette affaire n'entraînera pas de modification fondamentale du programme, qui continuera à se dérouler dans de bonnes conditions.

M. Gaborit :

Je voudrais expliciter un propos que j'ai tenu au conseil d'administration de la SAEM - mon dernier -, qui s'est tenu jeudi dernier, et dont la presse s'est fait l'écho. J'ai en effet annoncé que, si on devait consacrer toute l'île à un jardin de sculptures, cela aurait un coût pour la SAEM.

Je donne le détail de mes chiffres :

- le reversement de la non-perception de la vente des terrains : 44,3 M€. (Hôtel : 10,3 M€. Résidence : 6,8 M€. Université américaine : 12,7 M€. SMAC : 3,3 M€. Bureaux Renault : 11 M€)
- les études et dépenses engagées et caduques : 8 M€
- les indemnités à verser aux propriétaires à qui on a délivré des permis de construire et qui ne pourront pas les utiliser : 30 M€
- la quote-part des charges supportée par la SAEM : 20 M€
- le coût de la construction du jardin, à raison de 400 €/m² pour les 11 hectares, soit 44 M€, (il ne s'agit que de l'aménagement)
- le projet prévoit les pavillons divers pour 10 000 m² SHON, j'ai compté 2 500 m² SHON, soit 26 M€
- l'aménagement de la promenade autour de l'île : 30 M€
- les ouvrages de franchissement : parkings : 53 M€. Pont : 14,5 M€. Passerelle de Boulogne : 8,6 M€.

Passerelle de Sèvres, participation de la SAEM : 2,5 M€. Ponts Seibert et Daydé : 3,2 M€, soit 91,8 M€.

Soit un total de 284,1 M€.

En recettes, la part de la participation de la ville versée à la SAEM pour l'île Seguin représente 63 M€. L'impasse financière est donc de 224,1 M€.

Evidemment, si l'on dispensait la SAEM d'aménager le jardin, elle dépenserait 100 M€ de moins et déposerait son bilan avec une dette de 184 M€ !

Ces chiffres, qui résultent des comptes de la SAEM, approuvés par son conseil d'administration et validés par le commissaire aux comptes, sont parfaitement vérifiables.

M. Fusina :

Je crois que, dans ce projet très complexe, monsieur Gaborit, il faut être très prudent avec les chiffres et que l'une des conditions de sa réussite est d'obtenir des partenariats, qui pour l'instant, font cruellement défaut.

J'ai identifié d'autres dérives : l'INCa, le centre culturel, et vos recettes particulièrement optimistes, sur l'aménagement du quartier du Pont de Sèvres par exemple.

M. Fourcade :

Essayons de rester un peu sereins dans ce débat.

M. Gaborit, je ne conteste pas tous les chiffres que vous évoquez. Vos observations s'adressent toutefois aux personnes qui, à l'extérieur, ont des projets de modification du programme que je conduis.

Je dirai trois choses.

- Je ne vois pas pourquoi un gouvernement de la République prendrait le risque de susciter des contentieux avec des indemnisations sur des projets qui ont été vendus, qui font l'objet de promesses de vente devant notaire avec versement d'acomptes, avec des permis de construire, soit déposés, soit obtenus. Je n'imagine pas que l'on ait la légèreté de penser que cela ne coûtera rien.

Compte tenu de nos partenaires, la Caisse des dépôts, le groupe ING des Pays-Bas, qui est un groupe très sérieux, l'université américaine et la New-York University, retirer ces programmes de l'île Seguin coûterait très cher. Mais vous avez raison, et c'est le seul point sur lequel je suis d'accord avec vous, le fait de renoncer à ces permis de construire, dont l'un est d'ailleurs attaqué pour des raisons qui n'ont rien à voir avec la technique, nous conduirait à un contentieux très lourd.

- Dans sa réponse, Mme Albanel m'a clairement précisé que, sur le projet de la pointe aval, la question est de choisir entre le projet initial, présenté par le gouvernement précédent, d'un Centre européen de création avec des artistes qui vivraient là et qui travailleraient au cœur de l'île, et un jardin-musée d'objets d'art de grandes dimensions. Dans les deux cas, il faut une intervention de l'État pour financer l'une ou l'autre des opérations.

À propos du premier projet, le précédent Premier ministre m'a écrit que l'État contribuerait au projet à hauteur de 50 M€. Le Premier ministre ayant changé, cette lettre, au-delà de son intérêt historique certain, souligne un engagement du Premier ministre de la République française. On peut parfaitement discuter.

Remettre en cause ce qui existe est, dans l'état actuel des finances publiques, de l'État, de la région, du département et de la ville, est une idée saugrenue. Je crois qu'il faut raison garder.

- Sur la partie Trapèze, nous avons engagé plus de 50 % des opérations. Pour rassurer un peu nos éminents collègues qui pourraient être inquiets, je veux dire que la SAEM a acheté il y a quelques mois un terrain à Renault sur l'îlot V - l'îlot pointu au nord du Trapèze sur lequel il y a actuellement un grand parking - pour 28 M€. Mais elle ne paiera que lorsqu'elle aura touché la totalité des recettes, puisque, dans toutes les négociations avec Renault, nous ne payons qu'après avoir vendu, ce qui est plus simple pour la trésorerie. C'est une affaire qu'il a fallu longuement négocier.

La ville a acheté le terrain pour le collège que nous allons installer et pour le centre culturel et culturel musulman et j'ai signé récemment les trois promesses de vente pour des bureaux, des logements en accession libre et des logements sociaux à trois intervenants différents. Les promesses de vente s'élèvent à 70 M€ environ.

Nous avons acheté 28 M€, nous vendons 70 M€. Il y a un intéressement du propriétaire et nous partageons la plus-value au-delà d'un certain chiffre, ce qui montre que le marché est bon et que l'opération Billancourt va pouvoir être conduite tout à fait correctement.

Sur l'opération Seguin, la faute grave, je crois, monsieur Gaborit, que vous l'avez bien mis en exergue - et je suis d'accord avec vous - serait de dire qu'on a vendu des droits, accepté des projets, instruit des permis et qu'on ne fait plus rien. Nous aurions là un contentieux extrêmement lourd, vous l'avez estimé à 30 M€. Dans l'état actuel des finances publiques, ce serait une bêtise et je ne vois personne capable de la prendre en charge.

Ont voté pour : 52 dont 5 par mandat
Ont voté contre : 0

Se sont abstenus : 3 (MM. LESCOEUR, FUSINA, JUTIER)

La délibération n° 6 est adoptée.

7 - ZAC SEGUIN-RIVES DE SEINE – GROUPE SCOLAIRE SUR L'ILOT B2b – DEMANDES DE SUBVENTIONS – AUTORISATIONS.

Rapporteur : M. Fourcade

Il vous est proposé d'autoriser le maire à demander des subventions pour la réalisation du groupe scolaire que nous avons programmé dans l'îlot B2b, dans le Trapèze ouest, et qui comprend 6 classes maternelles, 10 classes élémentaires, 2 classes modulaires pouvant être utilisées pour toutes classes, un centre de loisirs sans hébergement, un gymnase et un restaurant.

Ce groupe sera donc très important et devrait permettre d'accueillir toute la population scolaire.

Par ailleurs, le maire a donné un avis favorable pour créer une école bilingue, français-anglais. Réunir une école maternelle et une école élémentaire en un même site avec des enseignants bilingues est tout à fait novateur. Nous en avons discuté avec l'inspection académique et nous pourrions bénéficier de subventions particulières.

Cette délibération a donc pour objet d'autoriser le maire à demander des subventions et à permettre que ces subventions allouées à la ville soient directement versées à la société d'aménagement, pour faciliter les problèmes de trésorerie.

Mme des Vallières, rapporteur de la commission des affaires générales et sociales :

Avis favorable, le groupe @lternance Gauche.Verts n'ayant pas participé au vote.

Mme Zazzali, rapporteur de la commission des finances :

Avis favorable unanime.

Mme Goïtia :

Je voterai bien volontiers pour cette délibération, mais j'en profite pour relayer les inquiétudes des parents d'élèves du quartier du Pont de Sèvres. En effet, ce futur groupe scolaire est très proche du groupe scolaire Castéja, qui comprend également des classes de maternelle et de primaire, et, sans préjuger de ce que sera la future sectorisation scolaire, on peut évoquer le risque d'une « frontière sociale » entre les deux écoles. Il y a donc lieu de mener une réflexion avec la communauté éducative pour éviter

de reproduire l'expérience malheureuse de Ferdinand-Buisson A et B. J'en parle tôt, mais c'est une question importante à laquelle il faut se préparer.

M. Duhamel :

Effectivement, en termes de calendrier, votre question, dans ses modalités opérationnelles, est prématurée. La discussion actuelle sur la sectorisation concerne plutôt Maître-Jacques et son impact sur une grande partie des écoles élémentaires du nord.

Mais elle est légitime. Le conseil municipal dans sa composition actuelle, et notamment la majorité, a montré sa capacité à traiter ce genre de sujet. J'émetts l'hypothèse que l'on évitera l'erreur commise dans le cas de Ferdinand-Buisson et que nous avons corrigée en mars dernier.

La délibération n° 7 est adoptée à l'unanimité.

8 - PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT – ZAC SEGUIN RIVES-DE SEINE – LOGEMENTS SOCIAUX A REALISER PAR L'OPAC DE PARIS ET L'ASSOCIATION FONCIERE LOGEMENT – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS – GARANTIES D'EMPRUNTS – CONVENTION A PASSER AVEC LA VILLE - AUTORISATION.

Rapporteur: M. Fourcade

Cette troisième délibération concernant la ZAC Seguin - Rives de Seine est consacrée à la réalisation des logements sociaux. Parallèlement, et dès le démarrage de l'opération, nous avons lancé la vente d'immeubles destinés à l'accession à la propriété, qui s'ajoutent aux immeubles, de même architecture, destinés aux logements sociaux.

Au titre de l'année 2007, six opérations de logements sociaux à réaliser dans la première phase de la ZAC vous ont été présentées au titre du versement de subventions. Ces opérations représentent 420 logements qui viendront s'ajouter au patrimoine locatif social de la ville.

Vous avez accordé le 15 novembre dernier une subvention de 527 000€ à la Sablière pour la réalisation d'un immeuble de 87 logements sociaux.

Le premier point de la délibération consiste à accorder notre garantie d'emprunt à la Sablière pour cet immeuble qui comprend des logements PLUS et PLAI.

Les autres points concernent des demandes de subventions, suivies de demandes de garantie pour deux opéra-

tions de 32 et de 22 logements confiées à l'OPAC de Paris.

Vous trouverez la répartition entre PLAI, PLUS et PLS, puisque je souhaite diversifier les opérations de logements sociaux, conçus avec une architecture commune avec les autres projets. La typologie des logements - 17 appartements de 4 pièces - nous permettra d'améliorer nos capacités de logement des familles, ce qui fait actuellement défaut dans notre ville.

Cette délibération prévoit également l'octroi de subventions de 160 000 € pour l'opération de 32 logements et de 110 000 € pour celle de 22 logements.

Enfin, dans le cadre du contrat ANRU, nous discutons avec l'association foncière logement qui souhaite, en compensation des efforts qu'elle entreprend pour le financement du programme de réhabilitation du Pont de Sèvres, bénéficier de logements sur l'ensemble des terrains Renault.

Il vous est demandé d'autoriser le maire à négocier le protocole d'accord avec l'association foncière logement et l'immobilière 3 F pour lancer une opération d'acquisition de 46 logements sur un macro lot baptisé A2D. La complexité de cette opération tient au fait que le statut de l'association foncière logement ne lui permet pas d'accorder des droits de réservation aux collectivités locales. Il faut donc monter une opération associant la foncière logement et un bailleur social véritable pour disposer de droits de réservation dans ces immeubles.

Dans cette opération, l'association foncière logement financera 360 logements qui s'ajouteront aux 420 logements déjà lancés et aux opérations qui seront mises en œuvre dans le Trapèze ouest, qui est pratiquement terminé et qui comprend la résidence étudiante à loyer modéré pour 150 étudiants, un foyer, une résidence sociale pour travailleurs permettant d'accueillir les salariés de Renault à la retraite, logés aujourd'hui dans des foyers Sonacotra ou AFTAM un peu dégradés.

Nous parvenons donc, en matière de logement social, à la réalisation de 800 appartements sur l'ensemble des opérations déjà engagées.

Mme des Vallières, rapporteur de la commission des affaires générales et sociales :

Avis favorable, le groupe @lternance Gauche.Verts n'ayant pas participé au vote.

Mme Zazzali, rapporteur de la commission des finances :

Avis favorable à l'unanimité.

M. Gaborit :

Indépendamment de cette délibération, que je voterai, en regrettant encore cette répartition PLUS, PLAI, PLS, y compris en termes de réservation, je voudrais rappeler ce qui a été dit au conseil d'administration de la SAEM à propos de l'îlot Y, où j'ai insisté pour que le foyer de la rue Nationale soit reconstruit - l'accord a été donné – et pour l'implantation, soit d'une résidence médicalisée pour personnes âgées, soit d'un foyer d'accueil pour personnes polyhandicapées autistes sur l'îlot Y, plus facilement aménageable.

Mme Goïtia :

J'ai fait mes calculs, la délibération n'étant pas très claire. Sur l'ensemble des garanties d'emprunts que nous allons voter pour l'opération Sablière et l'opération avec l'OPAC, nous aurions 25 droits de réservation, ce qui représente 17 %. Je trouve cela très insuffisant.

Par ailleurs, ce serait bien que nous disposions d'un tableau récapitulatif des droits de réservation acquis par la ville sur les programmes du futur quartier.

Enfin, on envisage de confier à l'association foncière logement près de 33 % de logements sociaux de la ZAC sans être sûr de pouvoir bénéficier de droits de réservation : c'est extrêmement préoccupant, et je pense que c'est une mauvaise opération.

M. Tisseyre :

Monsieur le maire, la forte augmentation du prix de l'immobilier rend l'accession au logement des familles boulonnaises qui désirent rester de plus en plus difficile. D'où l'importance de se rapprocher au plus vite de la cible de 20 % de logements sociaux, imposée par la loi SRU.

Ce sujet est sensible pour nos concitoyens, et notre groupe est très attentif à la répartition des logements PLAI, PLS, PLUS, comme le soulignait M. Gaborit, le manque d'offre étant particulièrement important pour les PLAI destinés aux familles les plus modestes.

Je souhaiterais donc davantage de précisions, notamment sur le paragraphe n° 3 qui est très imprécis sur la ventilation de ces logements.

M. Fourcade :

Je suis d'accord avec M. Gaborit pour envisager la création d'une structure pour répondre au vieillissement de la population sur le lot Y que nous venons d'acquérir. Un foyer pour handicapés est déjà programmé dans une autre partie des terrains.

Mme Goïtia, vous tendez à faire croire que le PLS est

réservé aux personnes aisées. Le marché des loyers, à Boulogne-Billancourt, se situe entre 20 et 22 € le m², le PLS est inférieur à 9 € le m². Pour le PLAI, nous sommes à 3,5 et 4,5 € le m² et le PLUS à 6 ou 7 €. L'offre d'HLM ne se réduit pas au PLAI, et il y a dans ce programme, sur les 33 % de logements sociaux, 40 % de PLS, 10 % PLAI et 50 % de PLUS. J'estime que cette répartition est tout à fait raisonnable.

L'opération difficile avec la Foncière et un bailleur social va permettre d'avoir un taux de réservation important, en plus du contingent préfectoral, que la ville gère désormais. Nos droits de présentation sont donc satisfaisants.

M. Tisseyre, le marché immobilier a en effet beaucoup augmenté ces dernières années, mais il devient aujourd'hui plus stable. Si cette tendance se poursuit, nous allons essayer de lancer, avec les bailleurs sociaux, la réalisation de petits immeubles d'accession sociale à la propriété, parce que c'est ce qui manque actuellement à notre projet. J'ai parlé de cette proposition à deux ou trois bailleurs. Il nous faut trouver la possibilité d'intégrer dans le programme des accessions sociales à la propriété avec les prêts sans intérêt, ce qui permettrait de diversifier encore notre offre immobilière.

La délibération n° 8 est adoptée à l'unanimité.

9- PROJET SCIENTIFIQUE ET CULTUREL DU MUSEE LANDOWSKI – CONVENTIONS DE PARTENARIAT – ADHESION DE LA VILLE A UNE ASSOCIATION – DEMANDES DE SUBVENTIONS – CONCOURS DE JEUNES COMPOSITEURS – AUTORISATIONS.

Rapporteur : Mme Pineau

Cette délibération a plusieurs objets.

Le premier concerne le déménagement du musée Landowski, qui, situé au cœur du parcours des années 30, rue Max-Blondat, peut difficilement accueillir du public alors qu'il a reçu le label Musée de France. En concertation avec la direction des Musées de France et les héritiers de la famille Landowski, nous avons donc imaginé le projet de relocaliser ce musée au rez-de-chaussée de l'espace Landowski, ce qui nous conduirait à déménager la boutique et l'accueil actuel du musée dans la nef de l'espace Landowski. Cette relocalisation démarrerait par le déplacement de la porte de la faculté de médecine, qui a d'ailleurs besoin d'être restaurée.

Le second est de vous proposer d'autoriser le maire à signer des conventions de partenariat, avec le comité d'entreprise de la CAF des Yvelines, le ministère de l'Intérieur et des associations inter comités d'entreprise

permettant d'amener un nouveau type de public à se rendre au musée.

Il vous est également proposé d'autoriser le maire à signer une convention avec le ministère de la Culture et les Éditions du Patrimoine, qui, dans le cadre du projet « Ville d'art et d'histoire », nous propose de publier pour mars 2009 un guide sur l'histoire, l'art et l'architecture de Boulogne-Billancourt.

Il vous est également proposé d'approuver le parrainage de Veolia environnement pour l'édition d'un catalogue consacré à l'exposition du sculpteur Pascale Loisel, présentée actuellement à l'espace Landowski.

Les éditions Gallimard et l'association nationale des villes et pays d'art et d'histoire nous proposent de participer à la publication d'un guide général sur les villes d'art et d'histoire.

Il est vous est par ailleurs proposé d'adhérer à l'association « le prix des incorruptibles » qui récompense des auteurs de littérature pour la jeunesse.

Enfin, il vous est proposé d'autoriser le maire à solliciter un certain nombre de subventions pour organiser les futures grandes expositions du Musée des années 30 et préparer l'édition d'un ouvrage sur l'histoire des rues de la ville et pour le fonctionnement du conservatoire.

Mme des Vallières, rapporteur de la commission des affaires générales et sociales :

Avis favorable le groupe @lternance Gauche.Verts n'ayant pas participé au vote.

Mme Zazzali, rapporteur de la commission des finances :

Avis favorable à l'unanimité.

La délibération n° 9 est adoptée à l'unanimité.

10 – PERSONNEL MUNICIPAL – TRANSFORMATIONS DE POSTES – RÉGIME INDEMNITAIRE - ASSISTANTS MATERNELS – MESURES DIVERSES.

Rapporteur : Mme Bruneau

Je vous propose en premier lieu d'approuver la transformation des postes au tableau des effectifs.

Le deuxième point concerne l'aménagement du régime indemnitaire applicable aux cadres d'emploi des attachés territoriaux.

Le 13 décembre dernier vous avez délibéré sur l'aménagement du régime indemnitaire des agents titulaires et stagiaires relevant des catégories A, B et C. Ce régime ne leur était pas favorable par rapport aux indemnités précédemment perçues. Aussi, nous vous proposons une modification de ce régime pour qu'il soit a minima aussi intéressant que celui qui était précédemment appliqué.

Deux mesures complémentaires sont proposées. Il s'agit d'adapter aujourd'hui ce régime pour que les rémunérations fixées en référence à l'un des cadres d'emploi de la fonction publique territoriale soit complètement intégrées pour la filière administrative A, B et C, y compris pour les agents non titulaires.

A titre exceptionnel, lorsqu'un cadre aura dû, à la demande de sa hiérarchie, assurer l'intérim d'un de ses collègues, pour une durée supérieure à trois semaines, le coefficient individuel qui lui sera attribué pourra être majoré pour la période d'intérim ayant occasionné un surcroît d'activité.

Le troisième point concerne la rémunération des assistants et assistantes maternelles. Un nouveau dispositif prévoyant l'application d'un taux de rémunération horaire de base égal à 0,33 % du SMIC horaire, soit 2,79 € par heure et par enfant, contre 2,53 € actuellement, est proposé. Il vous est également proposé de mensualiser la rémunération sur 12 mois incluant les congés payés, ce qui n'était pas le cas préalablement.

Enfin l'application d'un taux de majoration différencié selon les dépassements d'horaire pratiqués au-delà des 45 heures comme suit :

- pour les trois premières heures : + 20 % du salaire horaire de base
- au-delà de la troisième heure à partir de la 49^e : + 40 % du salaire horaire de base
- en cas d'accueil au-delà des heures normales de service : + 50 % du salaire horaire de base

Je tiens à préciser que la négociation a été menée sur la base d'un dialogue social approfondi avec l'ensemble des assistants maternels et des représentants syndicaux, et que ce dispositif a été approuvé à l'unanimité en CTP.

Le point suivant concerne le recrutement, au cas où celui d'un fonctionnaire serait infructueux, d'un directeur technique du carré Belle-Feuille, du chef du service des cérémonies, manifestations, protocoles et relations internationales, d'un chargé de mission en organisation de projet, et d'un responsable des déploiements et outils de gestion et de supervision des postes informatiques.

Le dernier point concerne des créances détenues par la

ville sur des agents communaux. Il vous est proposé d'autoriser le maire à signer un protocole d'accord pour la gestion des dettes et arriérés de cotisations.

Enfin, il vous est proposé d'autoriser le maire à prononcer une remise gracieuse d'une créance d'un montant de 1 263,88 € pour un agent qui a eu des trop-perçus pour cause de maladie.

Mme des Vallières, rapporteur de la commission des affaires générales et sociales :

Le paragraphe 3 a suscité un débat pour savoir s'il convient de parler d'assistants ou d'assistantes maternelles, sachant qu'à Boulogne-Billancourt, un assistant et 82 assistantes maternelles exercent ce métier.

Avis favorable le groupe @lternance Gauche.Verts n'ayant pas participé au vote.

Mme Zazzali, rapporteur de la commission des finances :

Avis favorable, le groupe @lternance Gauche.Verts n'ayant pas participé au vote.

Mme Goïtia :

Je souhaite intervenir sur les assistants maternels. Il s'agit d'une meilleure reconnaissance de leur métier, principalement de leurs contraintes en matière de responsabilité et de disponibilité. J'émetts toutefois trois réserves.

On peut regretter l'application tardive de ce dispositif, initié en juin 2005 et complété en mai 2006. Ne pourrait-on pas envisager une rétroactivité de certaines mesures, de façon à ce que ces personnels ne soient pas pénalisés par la décision tardive de la ville d'adapter la loi ?

En ce qui concerne la comptabilisation des heures supplémentaires, je voudrais savoir à partir de quel horaire de départ on comptabilise ces heures. La logique serait que ce soit huit heures, l'heure d'accueil, même si l'enfant arrive plus tard. C'est important si l'on ne veut pas minimiser l'impact de cette disposition.

Enfin, il apparaît que la CAF a appelé à deux reprises l'attention de la ville sur le prix de revient de ce type de structure, qu'elle estime élevé. Quelle solution envisagez vous pour que la CAF ne remette pas en cause son partenariat avec la ville ?

M. Duhamel :

Je répondrai sur le premier point et je donnerai ensuite la parole à Mme Bruneau sur le deuxième point. Mme Lebon sera amenée à répondre sur le troisième point dans le cadre de la délibération 15 sur le contrat enfance.

En termes de dates d'effet, j'ai indiqué en CTP aux représentants des agents de la ville que la rétroactivité est un exercice compliqué, notamment pour des rémunérations qui font appel à des décomptes individuels extrêmement précis. Le point de mise en œuvre nous amène à un dispositif d'application quasi immédiate avec une très légère anticipation de vote, puisque ces dispositions, en accord avec les organisations syndicales au sein du CTP, seront applicables de plein droit, à la totalité du mois de février.

Mme Bruneau :

Si le texte de loi date de juin 2005, c'est sur la base d'un décret d'application de mai 2006 que l'on a pu parvenir à une amélioration sensible du statut des assistantes maternelles et nous avons voulu, sur la base de notre négociation avec les syndicats, améliorer encore leur statut, qui avait déjà été modifié juste après la mise en œuvre du décret d'application.

En ce qui concerne le comptage des horaires, j'ai eu l'assurance, mais on peut évidemment faire une communication plus formelle auprès des services, que la rémunération est calculée sur la base horaire d'arrivée de l'enfant et non sur l'heure exacte d'arrivée.

M. Gaborit :

Toujours la même observation sur la spécificité des emplois et pour le cas où le recrutement d'un fonctionnaire s'avèrerait infructueux. Nous sommes contre. Ou l'emploi est tellement spécifique qu'il n'y a pas de fonctionnaire pour répondre, ou bien il ne l'est pas et il ne convient pas de recruter un contractuel. En ce qui concerne les renouvellements de contrats, il n'y a pas de souci.

Les articles 1, 2, 3, 4 et 6 sont adoptés à l'unanimité.

Ont voté pour : 46 dont 4 par mandat

Ont voté contre : 9 (M. GABORIT, Mme CLAITTE, M. LESCOEUR, Mme VOUETTE, MM. FUSINA, RICHARD, Mme GOÏTIA, MM. TISSEYRE, JUTIER)

Se sont abstenus : 0

L'article 5 est adopté.

La délibération n° 10 est adoptée.

11 – AGRANDISSEMENT DE LA HALTE-GARDERIE DES « PETITES TÊTES DE L'ART » - MARCHÉ DE TRAVAUX ATTRIBUÉ APRES APPEL D'OFFRES - AUTORISATIONS.

Rapporteur : M. Granger

Il s'agit de l'agrandissement du jardin d'éveil les Petites têtes de l'art, situé 64, rue de Bellevue.

Ce jardin d'éveil fonctionne de façon satisfaisante et c'est la raison pour laquelle nous avons cherché à en agrandir les locaux pour permettre un accueil plus important, en passant à 20 ou 25 enfants (soit une dizaine de plus qu'actuellement). Les Petites têtes de l'art passera donc de 92 m² à 207 m².

Pendant la durée des travaux, cette halte-garderie sera hébergée dans un local de 100 m² libéré par la crèche Le manège enchanté qui n'en a pas l'usage en ce moment.

Il vous est proposé d'autoriser le maire à signer le marché des travaux d'aménagement avec la société MVO bâtiment pour la somme de 583 400 € TTC et à solliciter les subventions auprès des organismes susceptibles d'en attribuer.

M. Couderc, rapporteur de la commission de l'urbanisme et des travaux :

Avis favorable, les représentants du Groupe @lternance Gauche.Verts n'ayant pas participé au vote.

Mme Zazzali, rapporteur de la commission des finances :

Avis favorable unanime.

La délibération n° 11 est adoptée à l'unanimité.

12 – OPERATION MAITRE JACQUES – AMENAGEMENT D'UN CLUB SENIOR – APPROBATION DU PROGRAMME – AVENANT N° 2 AU MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE – AUTORISATION.

Rapporteur : M. Sirven-Vienot

Cette délibération résulte de deux faits nouveaux dans le dossier de la construction du complexe scolaire Maître-Jacques.

Le premier, c'est que la ville a préempté une maison mise en vente, villa Marie-Justine, pour y créer un club senior de 200 m². Le coût de cette opération est de 550 000 €.

Le second concerne l'étude d'un phasage différent de travaux si notre négociation avec la société Peugeot pour son départ n'aboutissait pas dans les délais. La dépense s'élève à 239 000 €.

M. Couderc, rapporteur de la commission de l'urbanisme et des travaux :

Il a été précisé qu'il n'était pas possible, pour des rai-

sons d'harmonisation d'horaires, que d'autres associations utilisent ce club senior.

Avis favorable, les représentants du groupe @lternance Gauche.Verts n'ayant pas participé au vote.

Mme Zazzali, rapporteur de la commission des finances :

Avis favorable à l'unanimité.

La délibération n° 12 est adoptée à l'unanimité.

13 – POLITIQUE SOCIALE DE L'HABITAT – INVENTAIRE DES LOGEMENTS SOCIAUX RETENUS EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.302-5 DU CODE DE LA CONSTRUCTION ET DE L'HABITATION – DECOMPTE DEFINITIF AU 1^{er} JANVIER 2007 – AVANCEMENT DE L'ETUDE PREOPERATIONNELLE D'AMELIORATION DE L'HABITAT – MISE EN PLACE DU DISPOSITIF « GARANTIE DES RISQUES LOCATIFS » – COMMUNICATION.

Rapporteur : Mme Lebon

La loi solidarité et renouvellement urbain (SRU) du 13 décembre 2000 a instauré l'obligation de procéder à un décompte annuel du nombre de logements sociaux. Cet inventaire permet de situer la ville par rapport à l'objectif d'un nombre de logements sociaux correspondant à 20 % du nombre de résidences principales.

Ainsi, au 1^{er} janvier 2007, 6 408 logements sociaux, soit 151 logements sociaux de plus qu'au 1^{er} janvier 2006, sont dénombrés sur le territoire de la ville, soit 12,20 %. Depuis 2001, ce parc a évolué de 5 140 à 6 408 unités, correspondant à une évolution de 9,76 % à 12,20 % en six ans.

En 2007, 389 nouveaux logements sociaux ont obtenu l'agrément du conseil général, plaçant notre ville en première position des communes des Hauts-de-Seine.

Parallèlement à la politique de développement du parc social, les actions en direction de l'amélioration de l'habitat privé se poursuivent sur l'ensemble du territoire de Val de Seine. Ce dispositif poursuit quatre objectifs principaux : la lutte contre l'insalubrité, le soutien aux copropriétés en difficulté, la sortie de vacance et la maîtrise des loyers. Trois cibles sont visées : les copropriétés, les monopropriétés et les hôtels meublés. Le repérage des immeubles et la classification des adresses en trois degrés de difficultés ont été réalisés.

Nous réalisons quinze diagnostics-test sur des immeubles définis comme représentatifs des problématiques ren-

contrées sur le territoire communautaire. Menés par le Pacte Arim, ils permettent de mener une expertise sur le bâti, la gestion et l'occupation des immeubles et ils donneront lieu à un rapport de synthèse présentant des propositions opérationnelles envisageables sur chaque immeuble. Plusieurs options de traitement seraient ainsi à envisager, comme le maintien de la copropriété par le biais de réalisation de travaux d'office avec possibilité de récupération des fonds, d'un plan de sauvegarde, ou de la mise en œuvre d'une procédure de résorption de l'habitat insalubre.

Enfin, des dispositifs liés au droit de l'urbanisme, tels que l'inscription d'emplacements réservés au PLU, sont également utilisables.

La dernière étape de l'étude, qui sera effective au printemps, consistera, à partir des propositions opérationnelles déterminées pour les immeubles tests, à définir un programme d'actions à mener sur cinq ans en précisant les périmètres, les dispositifs d'interventions sur chaque type d'immeubles, leur phasage et leur coût.

Vous aviez par ailleurs approuvé le 12 juillet 2007 la mise en place d'un dispositif proposant une garantie aux propriétaires de logements vacants sur les risques locatifs. Partant du constat que de nombreux propriétaires de logements renoncent à louer leur bien en raison de la crainte d'impayés de loyers, la ville et la communauté d'agglomération Val de Seine ont décidé d'accompagner le dispositif de garantie des risques locatifs mis en place par l'État et le 1 % patronal. Dans le but de répondre individuellement aux questions de chaque propriétaire, un numéro vert (0 800 200 320) a été mis en service début janvier et un conseiller se tient à la disposition des propriétaires, tous les mardis en mairie de 15 h à 19 h.

M. Tisseyre :

Cette communication concernant le logement social ressemble à un bilan de fin de mandature et demeure peu convaincante. Nous sommes encore très éloignés du chiffre des 20 % fixé par la loi SRU de 2001 !

J'aurais aimé avoir le décompte de PLAI, PLS, PLUS. Il y a aussi des familles qui ont des ressources modestes, qui ont des enfants et qui ont droit à se loger dignement.

Mme Goïtia :

Notre parc social aurait progressé de 211 logements par an. Pour autant, les capacités d'attribution en logements sociaux n'ont pas augmenté proportionnellement, et restent toujours aussi insuffisantes. En 2006, 156 logements ont été attribués par la ville, contre 130 en 2007, en intégrant le contingent préfectoral.

Voici la réalité de nos capacités d'attribution face à un fichier de demandeurs constitué de 3 800 personnes, dont 60 % ont des revenus correspondant au PLAI et au PLUS.

Aujourd'hui, quand on attribue des logements sociaux de type PLS, on rencontre des refus parce que les loyers sont trop élevés et on est démuné face à la demande massive de familles boulonnaises qui ne peuvent aspirer qu'à des PLAI. Il faut impérativement partir de cet indicateur pour définir la répartition équilibrée dont nous avons besoin dans le logement social sur les terrains Renault.

Il faut avoir une politique beaucoup plus ambitieuse de construction de logements sociaux pour atteindre les 20 % exigés par la loi SRU.

La garantie des risques locatifs est un outil précieux qui pourrait nous permettre d'augmenter significativement et très rapidement nos capacités d'attribution. Nous verrons s'il est véritablement incitatif.

Mais si les propriétaires persistent à ne pas vouloir louer leur appartement dans un contexte de pénurie de logement social, peut-être faudra-t-il avoir le courage de recourir à la loi de réquisition des logements vides à Boulogne-Billancourt.

M. Fusina :

Je ferai un bilan contrasté de l'action que vous avez conduite sur le logement social depuis 1995. Je reconnais que des opérations significatives ont été réalisées ces dernières années, des opérations d'acquisition/cession qui ont conduit à trouver des solutions convenables à de nombreuses familles. Mais le compte n'y est pas, et nous sommes déçus parce que des outils juridiques intéressants existaient et qu'à chaque fois, il y avait un écart très significatif entre ce qui était annoncé et ce qui était réalisé.

Nous sommes très loin de pouvoir atteindre le seuil des 20 % de logements sociaux, ce qui représente un manque de 5 500 logements sociaux. Il faudra donc conduire une politique beaucoup plus dynamique toutes catégories confondues compte tenu de la sociologie de la ville.

On a manqué des rendez-vous. Je vous avais interrogé en janvier 2005 sur un dispositif gouvernemental qui prévoyait de créer 500 000 logements sociaux sur 2005-2009 avec un effort de l'État mais vous n'avez pas souhaité l'utiliser, ce qui est regrettable.

Enfin, concernant l'office d'HLM, dont je suis administrateur, je trouve que le compte est encore loin d'être bon, puisqu'il n'a pas construit de logement depuis 2001. On n'a pas tenu compte des préconisations de la MILOS. Notre office continue de végéter, alors qu'il aurait fallu le renforcer pour qu'il se positionne de manière compétitive

sur les terrains Renault. Il a été écarté parce qu'il présentait un projet qui n'était pas suffisamment crédible.

Enfin, avec le PLH, qui prévoyait à peu près un financement de 1 M€ chaque année, on disposait d'un outil intéressant. Mais on a simplement engagé 100 ou 200 000 €.

M. Duhamel :

Sur la question du rythme auquel se font les choses, que vous avez vous-même évoqué, j'observe que, depuis que nous sommes soumis à l'obligation de la loi SRU, la ville n'a pas fait défaut dans le plan de marche qui consiste à aller dans le sens de l'objectif indiqué. Il serait tout à fait étrange d'imaginer que, dans un tissu urbain bâti dense - je mets à part les terrains Renault, qui sont spécifiques, et où nous sommes sur des taux en matière de logements sociaux naturellement très au-delà de la loi SRU - il soit possible, en l'espace d'une ou même de deux mandatures, de faire l'intégralité du chemin que nous commande la loi.

Sauf à repasser à l'époque du baron Haussmann et pratiquer de larges saignées dans le tissu de Boulogne-Billancourt, mais je n'invite personne à se livrer à cet exercice, ceci n'est possible qu'à mesure que ce tissu urbain se régénère. Nous avons vocation en revanche à saisir toutes les occasions qui se présentent. C'est ce que la ville fait largement avec tous les outils dont elle dispose, ce que la communauté d'agglomération fait largement aussi, et c'est la raison pour laquelle vous avez bien voulu constater, monsieur Fusina, qu'il y avait depuis quelques années un certain nombre de résultats sensibles. Cette dynamique-là a toute raison de se poursuivre.

M. Fourcade :

Je remercie M. Fusina d'avoir dit que nous avons réalisé des opérations intéressantes. Pendant le premier mandat, nous sommes arrivés à dépasser le chiffre de 100 logements HLM nouveaux par an, qui n'avait jamais été obtenu auparavant. Dans le deuxième mandat, nous sommes passés à un rythme de 200 par an. Et nous nous sommes engagés dans le PLH à passer à 300 logements par an à partir de 2008. Ce chiffre est le maximum que nous pouvons faire. Je constate actuellement que l'État et le département ont du mal à suivre. Nous représentons presque le tiers de l'objectif fixé par le département, et d'autres communes sont également en dessous de 20 %.

Je souhaite préciser qu'il y a un tiers de familles non boulonnaises dans le fichier de 3 600 demandeurs. Nous aurons toujours un fichier important de demandeurs du fait de notre attractivité.

Je suis d'accord avec vous pour augmenter le nombre de logements PLAI, qui permettent de répondre à des situations difficiles. Mais nous demeurons dans une bonne trajectoire.

C'est pour cela que je me permets de dire que, si par malheur le programme Renault était interrompu pour des raisons extérieures, toute possibilité de création de logements nouveaux serait bloquée. Je crois donc qu'il faut réfléchir à cette dimension avant de se lancer dans des propositions de remise à plat de l'ensemble de ce dossier.

Le conseil donne acte à Mme Lebon de sa communication.

14 – DENOMINATION DU NOUVEAU CENTRE DE STABILISATION IMPLANTE 20, RUE DE MEUDON – APPROBATION.

Rapporteur : Mme Lebon

Il s'agit de donner un nom au centre de stabilisation qui va s'ouvrir rue de Meudon, et se substituer au centre d'hébergement d'urgence.

Je souhaite remercier l'ensemble des associations caritatives boulonnaises qui ont contribué à établir un cahier des charges précis pour cette opération : l'ordre de Malte, le Secours catholique, Saint-Vincent-de-Paul, les bancs publics et la Croix-Rouge.

Les bénévoles qui animent notre centre actuel d'hébergement et Aurore, l'association qui sera le gestionnaire de cette structure, ont proposé d'appeler cette nouvelle structure l'Olivier. Cet arbre a une forte valeur symbolique de paix, d'humanité, d'universalité.

Sur avis favorable unanime de la commission des affaires générales et sociales, la délibération n° 14 est adoptée à l'unanimité.

15 – CONTRAT ENFANCE ET JEUNESSE POUR LE FINANCEMENT DES EQUIPEMENTS DE LA PETITE ENFANCE AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DES HAUTS-DE-SEINE - AUTORISATION.

Rapporteur : Mme Lebon

Il s'agit de la signature du nouveau contrat enfance et jeunesse qui vient de se substituer au contrat enfance signé par la ville en 2001 avec la CAF des Hauts-de-Seine.

Ce contrat d'objectifs et de cofinancement, passé entre une commune et la CAF, visait à développer l'ensemble des modes d'accueil des enfants jusqu'à 6 ans, les places inscrites au contrat enfance bénéficiant d'une prise en charge financière particulière par la CAF.

À la fin de l'année 2006, a été présenté à la CAF des Hauts-de-Seine un schéma directeur actualisé des équipements de petite enfance sur quatre ans (2007-2010) qui comportait l'ensemble des nouveaux projets à réaliser sur la période concernée. Après un an de négociations, la CNAF qui estimait initialement que la ville de Boulogne-Billancourt était suffisamment pourvue en places de crèche, du moins au regard d'autres communes du département, a pu apprécier les objectifs que s'est donné notre ville en matière d'accueil, et a accepté de retenir quatre des cinq projets présentés :

- la crèche de 60 berceaux de l'îlot EE,
- le multi-accueil de 20 berceaux rue Molière,
- la crèche de 60 berceaux de l'îlot A2,
- le multi-accueil de 20 berceaux de l'îlot A2.

Elle n'a pas retenu le projet des « Toits de Boulogne », compte tenu de la présence, à proximité, des crèches ancienne-mairie et Niox-Château, soit 200 places.

Dans le cadre du nouveau contrat enfance et jeunesse, le calcul des aides de la CAF distingue désormais deux types d'actions, les actions nouvelles et les actions précédemment financées dans le cadre d'un contrat enfance :

- Pour les actions nouvelles : le financement de la CAF est plafonné à 55 % des dépenses de fonctionnement restant à la charge de la ville, déduction faite des différentes recettes perçues (participations familiales, prestation de service unique, subventions du conseil général...), contre 70 % dans le précédent contrat. Ce type de financement s'appliquera d'emblée au fonctionnement des quatre équipements ci-dessus à compter de leur mise en service.

- Pour les actions inscrites dans le précédent contrat enfance, la CAF limitera son aide au fonctionnement des établissements agréés mis en service entre 2001 et fin 2006 à un pourcentage compris entre le taux initial (70 %) et le nouveau taux (55 %). Cette diminution s'opèrera par réduction annuelle de la subvention qui devrait ainsi baisser d'environ 3 %. La ville recevra une aide de 987 000 € au lieu de 1 034 000 € qu'elle aurait perçu si le taux de 70 % était conservé.

Je vous propose d'autoriser le maire à signer avec la caisse d'allocations familiales des Hauts-de-Seine le contrat Enfance et jeunesse destiné à financer le fonctionnement des équipements de la petite enfance pour la période 2007-2010.

Mme des Vallières, rapporteur de la commission des affaires générales et sociales :

Un membre de l'opposition a regretté de ne rien voir de ce que propose la ville en direction de la jeunesse, puisqu'il ne s'agit que de la petite enfance. Cela a été

l'occasion de repreciser la définition et l'objectif de ce contrat, qui remplace le contrat Enfance et le contrat Temps libre. Ont été précisés, d'une part la difficulté de négociation avec la CAF, d'autre part le taux précédent de 70 % obtenu par la ville, qui était dérogatoire.

Avis favorable, le groupe @lternance Gauche.Verts n'ayant pas participé au vote.

Mme Zazzali, rapporteur de la commission des finances :

Avis favorable à l'unanimité.

M. Solère :

Je voterai cette délibération. Je relève que vous envisagez l'arrivée sur la ZAC de 17 000 habitants. Or, on prévoyait généralement une augmentation de 12 000 habitants.

Les prévisions de construction de quatre nouvelles crèches sur Billancourt, quatre nouvelles crèches, pour 12 000 habitants ne me paraissait déjà pas considérable. Mais si nous envisageons l'arrivée de 17 000 habitants, cela deviendrait notoirement insuffisant.

Mme Goïtia :

Ce désengagement progressif de la CAF constitue un frein au développement nécessaire des structures d'accueil dans notre ville et l'argument de la CAF qui est de dire que Boulogne-Billancourt serait mieux dotée en capacité d'accueil que d'autres villes du département n'est pas recevable tant d'un point de vue démographique, que sur le peuplement du futur quartier.

Je souhaite rappeler quelles sont nos capacités d'accueil en 2007 en crèches collectives et familiales. D'après la commission d'attribution, 360 places ont pu être attribuées sur une demande évaluée à 1 761. On voit bien que les demandes ne sont pas suffisamment satisfaites.

La diminution du taux de participation de la CAF va à l'encontre des besoins de la ville et de ses habitants. Je voudrais savoir concrètement ce que vous envisagez de faire pour compenser ce retrait.

Je me pose une question concernant les deux crèches du Pont de Sèvres, qui vont être transférées l'une et l'autre. Ne serait-il pas possible de maintenir, dans ce quartier, ces structures d'accueil plutôt que de les voir disparaître ?

M. Gaborit :

J'avais relevé aussi ce chiffre nouveau du nombre

d'habitants. Nous avons toujours dit que le chiffre de 12 000 était très largement sous-évalué, nous l'estimions entre 18 000 et 20 000, notamment en fonction de la SHON et du taux d'occupation des logements.

Je regrette la défaillance de la CAF et j'espère que le département nous aidera à faire mieux que ce qui est proposé aujourd'hui.

Enfin, on nous dit que l'on a déposé six projets et que cinq ont été retenus. Or, je n'en vois que quatre.

M. Granger :

Le nombre de demandes de places en crèche satisfaites en France, est de 10 %. D'une manière ou d'une autre, l'éventail des possibilités de la ville de Boulogne-Billancourt satisfait à peu près 50 % des demandes. Pour prendre un exemple comparable, le système des crèches n'existe pas en Allemagne.

M. Jutier :

Il faut regretter que la CAF n'ait pas suivi le projet concernant les Toits de Boulogne. Sans reprendre les chiffres concernant la ZAC Rives de Seine qui montrent que les besoins à Boulogne-Billancourt sont quantitativement importants. On nous a expliqué que la complexité du contrat passé avec la CAF Enfance et jeunesse ne permettait pas de modifier pour l'avenir. Il y a tout de même un décalage entre le projet de délibération, les projets retenus et le fait que la CAF travaille à la fois sur l'enfance et également la jeunesse.

À la lecture de ces documents, on aurait plutôt le sentiment qu'il n'y a pas de politique de la jeunesse sur Boulogne-Billancourt. C'est regrettable alors même qu'il y a une nécessité de création d'équipements, notamment d'accueil et d'information des jeunes.

Il est regrettable que l'on ne soit pas dans la situation de pouvoir tirer parti de ce nouveau dispositif avec la CAF des Hauts-de-Seine, qui aurait permis de financer une grande partie des actions en direction de la jeunesse.

Mme Lebon :

360 places ont effectivement été attribuées, mais vous n'êtes pas sans savoir qu'il y en a d'autres qui sont attribuées dans les mois suivants. Nous arrivons à un total de plus de 550 places attribuées dans l'année.

Effectivement, il y a eu sur table un rectificatif à ce nombre de six crèches présentées en projet. Il y en a cinq et, sur les cinq, quatre ont été agréées et une repoussée, qui était sur les Toits de Boulogne.

Enfin, on ne peut pas passer un contrat jeunesse s'il n'y a pas avant un contrat temps libre. Tout cela est encore en projet.

M. Fourcade :

Nous allons construire un peu plus de 5 000 logements, dont 2 000 qui ont déjà été lancés ou vendus, puisque les promoteurs ont vendu 550 appartements et nous avons lancé à peu près 7 à 800 logements sociaux.

Les études faites sur la population qui s'est installée autour de la rue Berberova et dans la zone EE, montrent que nous sommes en dessous de l'objectif fixé pour les équipements publics avec un chiffre de 2,10. L'objectif était 2,25 habitants par appartement. Nous sommes aujourd'hui pour le reste de la ville à 1,99 par appartement.

Par conséquent les capacités des équipements scolaires sont aujourd'hui calculées en volume d'occupation suffisant. Mettons que, compte tenu du fait qu'il y a un peu plus de logements sociaux que dans le reste, on arrive à 2,25. 5 200 appartements multipliés par 2,25, vous êtes à 11 ou 12 000 habitants au maximum dans l'ensemble du Trapèze nouveau. L'étude a été faite à la demande de la SAEM et de la ville, et a été publiée dans le dernier numéro du BBI.

M. Duhamel :

M. Solère qui a soulevé la question est trop avisé pour ne pas comprendre que quand on négocie avec la CAF, on n'a pas intérêt à minorer les chiffres alors que l'on est demandeur d'une intervention de sa part et qu'elle est en phase de rétraction. Ce serait une mauvaise position de négociation, mais il l'avait compris de lui-même.

M. Solère :

La ville maintient-elle le fait qu'il y aura 12 000 habitants sur Boulogne-Billancourt, et pas 17 000 ?

M. Duhamel :

C'est ce que vient de dire M. Fourcade en explicitant le mode de calcul et en faisant apparaître que les premières réalisations le confirment. Maintenant, cela ne nous dispense pas d'essayer d'avoir le maximum d'équipements de petite enfance. Autant je souscris à l'idée que nous avons d'ores et déjà un taux de satisfaction loin d'être négligeable et qui se compare plus qu'avantageusement à la moyenne nationale et aux situations environnantes, autant pour ceux qui n'obtiennent pas de mode de garde, cette réponse reste entièrement insatisfaisante. C'est ce qui justifie un programme ambitieux

de création d'établissements de petite enfance, et légitime la question de Mme Goitia sur la possibilité du maintien, au moins de l'une des structures à l'intérieur du Pont de Sèvres, en dépit du fait que le schéma initial pour l'instant ne s'y prête pas.

Si j'ai un vœu à formuler sur ce sujet, je souhaiterais que, dans l'évolution de l'opération, on puisse parvenir à ce résultat, ce qui ferait que l'îlot EE serait en addition par rapport aux capacités existantes, et non en substitution.

Sur les conséquences financières de la décision de la CAF, elles sont évidemment pénalisantes pour la ville. Mais elles s'opèrent de manière très progressive dans la durée nous permettant ainsi de l'absorber plus aisément.

La délibération n° 15 est adoptée à l'unanimité.

16 - ZAC SEGUIN-RIVES DE SEINE – RENOUVELLEMENT URBAIN DU QUARTIER DU PONT-DE-SEVRES – GESTION DE LA DALLE DU PONT-DE-SEVRES – AUTORISATION.

Rapporteur : Melle Cardetas

Vous avez approuvé, le 13 décembre dernier, le protocole d'accord par lequel Général Electric accepte de céder à la SAEM Val de Seine les volumes lui appartenant et qui sont nécessaires à la réalisation de la première phase d'aménagement du quartier du Pont-de-Sèvres. Ce premier transfert foncier doit être suivi d'un processus similaire avec l'ASL du Pont-de-Sèvres, propriétaire des dalles du Forum bas, de la place Haute et du passage du Vieux-Pont-de-Sèvres, afin de pouvoir réaliser les travaux d'aménagement.

En effet, la mise en œuvre des rénovations projetées dans la convention ANRU prévoit que la SAEM Val de Seine devienne propriétaire de ces espaces, en assure la réhabilitation, et remette progressivement à la ville, dès achèvement des travaux, les espaces rénovés. La ville en transférera alors immédiatement la gestion à la CAVDS.

Il ressort de nombreuses concertations menées avec les habitants et partenaires du quartier une volonté partagée de faire progresser le projet. Il est ainsi envisagé un protocole avec l'ASL qui doit fixer un calendrier prévisionnel de transfert foncier.

Trois étapes de transfert des propriétés de l'ASL à la SAEM sont envisagées : la place Haute fin 2008, le passage du Vieux-Pont-de-Sèvres à la fin 2009, et le Forum-bas fin 2011.

Par ailleurs, se pose dès à présent et en attendant le

transfert de propriété de la dalle la question de sa gestion, en particulier des petites ou moyennes réparations. Je vous rappelle que la ville et l'ASL ont signé, en mars 1983, une convention de gestion portant sur l'entretien de la dalle, et incluant les prestations de nettoyage, d'éclairage, d'entretien des espaces plantés. Cette convention a été transférée de droit à la CAVDS, compétente pour les questions de voirie et d'espaces plantés.

Les interventions de réfection des sols étant exclues de la convention, il appartient aujourd'hui à l'ASL de mettre en œuvre les réparations nécessaires afin de maintenir la sécurité et le bon état de fonctionnement de l'ensemble des espaces ouverts au public.

En parallèle des transferts fonciers des années à venir, la ville pourrait s'impliquer davantage dans la maintenance de ces espaces, compte tenu de l'augmentation sensible des charges d'entretien liées à l'usure de l'ouvrage de la dalle et de l'échelonnement dans le temps des travaux futurs.

Il est ainsi proposé d'intégrer au protocole une participation financière progressive de la ville, visant à atténuer la charge financière de l'ASL lorsqu'elle intervient pour réparer les principaux désordres affectant les revêtements de la dalle.

La prise en charge des frais correspondants par la ville pourrait s'effectuer selon les modalités suivantes :

- Participation de la ville aux frais de gestion de la dalle pris en charge par l'ASL, allant de 20 % en 2008 à 100 % en 2013.

- Agrément préalable de la ville sur le programme annuel de travaux présenté par l'ASL.

- Agrément préalable par la ville d'un descriptif et d'un devis des travaux à réaliser, et règlement au vu des factures correspondant à ces travaux.

- Les modalités précédentes cessant évidemment de s'appliquer dès lors que les zones concernées auront fait l'objet des transferts visés précédemment et qui seront précisés dans le protocole.

Au vu de ces éléments, je vous propose d'autoriser le maire à négocier un protocole portant sur les transferts fonciers et la participation financière de la ville à la maintenance de l'ouvrage dalle du Pont-de-Sèvres dans les conditions exposées précédemment.

M. Couderc, rapporteur de la commission de l'urbanisme et des travaux :

La commission à donner un avis favorable à l'unanimité, le groupe @lternance Gauche.Verts n'ayant pas participé au vote.

Mme Zazzali, rapporteur de la commission des finances :

Avis favorable à l'unanimité.

Mme Goïtia :

Cette délibération me paraît être une très bonne chose, car l'ASL est complètement incompétente en ce qui concerne l'entretien de la dalle, comme en témoigne les mares et autres flaques d'eau.

La reprise de ces espaces coïncide avec la réalisation des travaux de l'opération ANRU. J'ai toujours cette préoccupation, à savoir l'engagement du conseil général. Est-il toujours suspendu ?

M. Duhamel :

En l'état actuel des choses, il est toujours suspendu.

M. Solère :

L'extension des dossiers ANRU a fait qu'il y a énormément de dossiers nouveaux aujourd'hui qui sont apparus et que son nouveau président souhaite faire une remise à plat générale. Je confirme que le département des Hauts-de-Seine est favorable à la signature de cet accord, qui interviendra prochainement. Rien que sur le département des Hauts-de-Seine, il y a plus de 1,5 M€ d'engagements financiers, dont plus de 500 M€ pour le département. Je pense que tout devrait se débloquer rapidement.

M. Gaborit :

Je suis surpris de ce raisonnement. On a la chance dans ce dossier d'avoir déjà la signature de l'ANRU, il ne manque que le département. Que ce dernier se hâte de signer pour que cette opération soit bouclée. Vous êtes vice-président du conseil général : dites à votre président qu'il signe cette convention, vous rendrez service aux gens du Pont-de-Sèvres.

M. Duhamel :

Je crois que nous avons l'accord de l'ANRU depuis longtemps. Il nous manque celui du département.

M. Fourcade :

Le projet ANRU, que j'ai présenté à son conseil le 11 janvier 2007, est un projet de 119 M€, dans lequel la ville paie 25 M€, l'OPAC de Paris 41 M€, la région participe également. Le département, qui est sollicité à hauteur de 7 M€, nous fait attendre depuis six mois, ce que l'on peut déplorer.

La délibération n° 16 est adoptée à l'unanimité.

17 – AMENAGEMENT DE L'ÎLOT EE – CRECHE DE LA RUE DE LA FERME – MARCHÉ DE TRAVAUX D'AMENAGEMENT INTERIEUR – AUTORISATIONS.

Rapporteur : M. Galy

Nous avons déjà parlé de la crèche de 60 berceaux en cours de construction sur l'îlot EE, dont la livraison du volume brut aura lieu en juillet 2008.

Il vous est proposé d'autoriser le maire à déclencher la phase d'aménagement des parties intérieures de façon à pouvoir équiper cette crèche et permettre sa mise en service en 2009. Je vous suggère donc d'autoriser le maire à signer l'appel d'offres et solliciter des subventions.

Sur avis favorable de la commission de l'urbanisme et des travaux et de la commission des finances, la délibération n° 17 est adoptée à l'unanimité.

18 - ENLEVEMENT ET MISE EN FOURRIERE DES VEHICULES AUTOMOBILES DE MOINS DE 3,5 TONNES ET DES DEUX-ROUES - DELEGATION DE SERVICE PUBLIC - AUTORISATION.

Rapporteur : M. Jalenques

Nous sommes déjà venus devant vous pour vous demander une prolongation afin de pouvoir prendre une décision, puisque nous ne disposions pas des informations techniques suffisantes à l'époque.

Ce délai nous a permis d'obtenir des avantages en mettant, une fois n'est pas coutume, en concurrence trois candidats au début, deux à la fin de la procédure.

Deux critères devaient être remplis : le meilleur prix et la meilleure technique.

- le prix : le PAD a consenti un effort financier important par rapport à la proposition de Clichy Dépannage;

- la technique : y avait-il des bras suffisamment longs pour atteindre les deux-roues sur les trottoirs ? les deux candidats offraient finalement les mêmes capacités et la même technicité.

La capacité de stockage des locaux disponibles pour le délégataire ne permettait toutefois pas à Clichy Dépannage de conserver au-delà de cinq jours les véhicules, qui auraient dû être alors transférés à Clichy. Cela contraignait donc les Boulonnais, soit à emprunter les transports en commun ou une navette pour aller chercher leur voiture à Clichy, soit à demander à cette société qu'elle aille chercher le véhicule, ce qui impliquait un délai de 24 heures .

C'est l'ensemble de ces éléments qui nous ont conduit à retenir le PAD, sur la base d'un contrat dont je ferai l'économie de vous lire les différentes clauses à cette heure tardive, et qui sont détaillées dans les documents annexés à la délibération.

Je vous indique le tarif qu'il vous en coûterait pour aller chercher votre véhicule, qui est plafonné par un arrêté ministériel. L'enlèvement : 91,50 €; l'immobilisation matérielle : 7,60 €; les opérations préalables : 15,20 €; l'expertise : 61 € et la garde journalière : 4,60 €.

Mme des Vallières, rapporteur de la commission des affaires générales et sociales :

Avis favorable le groupe @lternance Gauche.Verts n'ayant pas participé au vote.

Mme Zazzali, rapporteur de la commission des finances :

Avis favorable à l'unanimité.

La délibération n° 18 est adoptée à l'unanimité.

19 - ACTIONS DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE - REPARTITION DES SUBVENTIONS ACCORDEES PAR L'ÉTAT AUX ASSOCIATIONS DANS LE CADRE DU CONTRAT URBAIN DE COHESION SOCIALE - ATTRIBUTION PAR LA VILLE DE SUBVENTIONS COMPLEMENTAIRES - AUTORISATION.

Rapporteur : M. Jalenques

L'État attribue des subventions via le contrat urbain de cohésion sociale, dit CUCS, que nous avons signé avec le conseil général et l'État le 9 juillet dernier. L'État a donc versé 10 200 € pour quatre associations, dont vous pourrez retrouver les noms dans la délibération.

Pour sa part, la ville a décidé de maintenir les aides qu'elle avait octroyées l'année dernière.

Mme des Vallières, rapporteur de la commission des affaires générales et sociales :

Avis favorable, le groupe @lternance Gauche.Verts n'ayant pas participé au vote.

Mme Zazzali, rapporteur de la commission des finances :

Avis favorable à l'unanimité.

Mme Claitte :

J'interviens sur la dotation de l'État : 10 200 €, alors que l'année dernière, il en avait versé 28 000. La ville donne, en plus des 40 000 €, 17 800 € pour compenser ce manque. La CAF se désengage, le département ne s'engage pas et l'État se désengage !

M. Duhamel :

Je vous remercie de cette précision, que j'aurais apportée moi-même, si vous n'y aviez point veillé, pour souligner qu'il me paraissait normal que les nouvelles modalités de financement décidées par l'État ne viennent pas pénaliser des associations comme Boulogne-Billancourt Aide aux Victimes, Espace famille 92 ou le Point information écoute parents.

J'ai donc souhaité que cette délibération propose, outre la reconduction de la participation de la ville - je rappelle que nous travaillons en décalage, puisqu'il s'agit des subventions de 2007 - un complément correspondant à la part que l'État ne prend pas dans le financement de ces associations. Nous savons à quel point elles rendent service à la population !

M. Solère :

Je voudrais ajouter que, dans le cadre du CUCS signé entre le conseil général et la ville, toutes ces associations sont également, en plus de la participation de la ville, subventionnées par le département pour les accompagner dans les objectifs de développement qui sont les leurs.

M. Jalenques :

Une précision. Nous avons rappelé au sous-préfet la baisse de son engagement. Il nous a confirmé que l'État maintenait intégralement son financement dans le domaine de la sécurité et que ce qui n'était pas attribué à ces quatre associations était saupoudré ailleurs : tant pis pour les associations et tant pis pour la ville qui doit compenser. Souhaitons que l'État ne se désengage pas au niveau de la sécurité !

La délibération n° 19 est adoptée à l'unanimité.

20 - CREATION D'UN ESPACE MULTI-ACCUEIL ET D'UNE SALLE DE QUARTIER 7, RUE MOLIÈRE - ACQUISITION DES VOLUMES EN VEFA - AUTORISATIONS.

Rapporteur : M. Sebbag

Il s'agit de créer un espace multi-accueil pour la

petite enfance : environ 25 berceaux et une salle de quartier, d'une surface de 79 m² SHON. Il nous faut donc acquérir des volumes en vente en état futur d'achèvement (VEFA) dans l'important programme de logements sociaux actuellement développé par la société Immobilière 3 F au 233/237, boulevard Jean-Jaurès et au 48/52, rue des longs-Prés. Ces équipements constitueront deux entités indépendantes des logements, et devraient être livrés courant 2 010, pour un coût d'un peu moins de 1 M€.

Je vous propose d'autoriser le maire à signer avec l'Immobilière 3 F une promesse de VEFA et tous les actes subséquents pour un montant TTC de 1,14 M€.

M. Couderc, rapporteur de la commission de l'urbanisme et des travaux :

Il a été précisé que ce coût n'incluait pas le coût d'aménagement, qui ferait l'objet d'une délibération ultérieure.

Avis favorable, les représentants du groupe @lternance Gauche.Verts n'ayant pas participé au vote.

Mme Zazzali, rapporteur de la commission des finances :

Avis favorable à l'unanimité.

M. Tisseyre :

Une tout petite observation sur la photo du dossier, qui ne rend pas bien compte de la réalité des choses. On n'aura en effet jamais cette impression d'espace face à ces immeubles !

M. Duhamel :

Il ne s'agit que d'une esquisse d'architecte.

La délibération n° 20 est adoptée à l'unanimité.

21 – MISE A LA REFORME DE VEHICULES EN VUE DE LEUR CESSION OU DE LEUR DESTRUCTION – AUTORISATION.

Rapporteur : Mme Jung

La ville cède un certain nombre de véhicules qui doivent être mis à la réforme. Ils seront vendus en mise aux enchères, dont on espère en retour une petite recette.

Sur avis favorable de la commission des affaires générales et sociales et de la commission des finances, la délibération n° 21 est adoptée à l'unanimité.

22 – ARTISANAT LOCAL – ZONE ARTISANALE COUCHOT – CONVENTION AVEC LA SOCIETE SODES – AUTORISATION.

Rapporteur : Mme Morel

Inauguré en février 2000, le centre artisanal des métiers du bâtiment, situé rue Couchot, est le résultat d'une collaboration entre la ville de Boulogne-Billancourt, la Chambre des métiers et de l'artisanat des Hauts-de-Seine et la société SODES, promoteur chargé de la réalisation et de la gestion des locaux d'activités.

Dans le but de promouvoir l'artisanat à Boulogne-Billancourt, la ville et la SODES ont signé en 1997 une convention prévoyant qu'en échange des droits à construire et du versement d'une subvention d'investissement de 691 661 € HT, la SODES s'engageait à ramener les loyers des artisans de 114,34 à 76,22 €/m²/an.

Simultanément, un droit de regard était conféré à la ville, en partenariat avec la Chambre de métiers et de l'artisanat des Hauts-de-Seine, sur le type d'activité et l'artisan accédant à un local dans le centre. Celui-ci compte aujourd'hui dix-sept entreprises artisanales et une association, L'outil en main, dont l'objet est de transmettre des savoir-faire artisanaux à des jeunes. Le succès du centre artisanal est aujourd'hui largement reconnu de tous.

La convention avec la société SODES vient à échéance dans quelques mois. Afin d'éviter, pour les artisans, les conséquences d'une augmentation brutale des loyers ramenés au prix du marché, il paraît souhaitable de conclure avec la société SODES une nouvelle convention d'une durée de trois années, afin d'accompagner les artisans au-delà de la durée conventionnelle initiale de neuf ans, par le biais d'une aide dégressive.

Dans le cadre des possibilités offertes par la loi, il est ainsi proposé qu'en contrepartie d'une subvention d'investissement de 140 000 € HT versée à la société SODES, les artisans du centre Couchot puissent bénéficier d'une minoration des loyers.

Je vous propose d'approuver la convention annexée à la présente délibération, permettant à la ville de prolon-

ger l'accompagnement financier des artisans du centre Couchot de façon dégressive jusqu'en 2010, et d'autoriser le maire à la signer.

Mme des Vallières, rapporteur de la commission des affaires générales et sociales :

Un représentant de l'opposition ayant regretté qu'une telle convention ne concerne pas les créateurs d'entreprise, cela a été l'occasion de rappeler qu'en 1997 l'objectif était de ramener les métiers du bâtiment en centre-ville, l'artisanat étant un secteur en perte, et que cet objectif était atteint puisque 17 artisans y sont installés aujourd'hui, pour leur plus grande satisfaction.

Avis favorable, le groupe @lternance Gauche.Verts n'ayant pas participé au vote.

Mme Zazzali, rapporteur de la commission des finances :

Avis favorable, le groupe @lternance Gauche.Verts n'ayant pas participé au vote.

M. Gaborit :

Si je suis très favorable à ce que l'on aide les artisans, la présentation de cette affaire me paraît en revanche extrêmement douteuse. En effet, comment peut-on dire que l'on va verser à la société SODES une subvention d'investissement, alors que les investissements ont déjà été réalisés, et ceci dans le but de minorer les loyers des artisans ? Il s'agit en réalité d'une subvention versée à un promoteur pour qu'il modère les loyers, et il me paraît très discutable que cela prenne la forme d'une subvention d'investissement.

M. Tisseyre :

Ma réflexion porte sur les difficultés que rencontrent certains artisans qui ne sont pas propriétaires des murs pour renouveler leurs baux. L'augmentation des loyers va leur créer des difficultés et ceci devrait nous interpeller. Il en va de la pérennité du petit commerce dans notre ville, auquel tiennent particulièrement les Boulonnais.

M. Jutier :

Je me suis étonné en commission qu'on n'applique pas ce dispositif aux créateurs d'entreprises, qui sont confrontés aux mêmes difficultés en raison du prix du foncier. Je formule le vœu qu'en adoptant cette délibération, on envisage à l'avenir, sur la base de mécanismes identiques, d'aider les créateurs d'entreprise de Boulogne.

M. Duhamel :

Tout le monde convient que le centre Couchot est une réussite, que ceux qui y travaillent rendent un service éminent aux Boulonnais, que la présence de cette concentration d'artisans centrés autour des métiers du bâtiment est une richesse pour la commune et qu'il serait tout à fait fâcheux qu'une évolution brutale des loyers, justifiée par la sortie de la convention et par l'évolution du marché, ne vienne mettre à mal l'économie de ce dispositif.

Je comprends que M. Jutier souhaite que cela puisse s'appliquer à d'autres. Encore faudrait-il que l'on imagine à l'avenir un dispositif et une structure de même nature. En effet, il ne s'agit pas seulement de faire un aménagement favorable en matière de loyer, mais également de créer un dispositif d'ensemble, avec des droits et des obligations, et un partenariat avec la chambre des métiers.

Demeure la question de la qualification du mode d'intervention financière de la ville, à l'origine une subvention d'investissement. Peut-être mériterait-elle d'être modulée pour que l'on dise que c'est une subvention atténuatrice des charges du propriétaire. Il est à mon sens possible de modifier le libellé de la convention sur ce point, de telle sorte que cela apparaisse moins le décalque de ce qui avait été fait à l'origine. Je pense que la chambre des métiers, qui cosigne avec nous ce dispositif, et la SODES en seront d'accord.

La délibération n° 22 est adoptée à l'unanimité.

M. Duhamel :

C'est à Mme Morel qu'il revient de présenter la dernière délibération du dernier conseil de la mandature.

23 – GESTION DES MARCHES DE PLEIN VENT – PRINCIPE DE RECOURS A UNE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC – APPROBATION.

Rapporteur : Mme Morel

C'est avec beaucoup d'émotion, mes chers collègues, que j'ai l'honneur de vous présenter la dernière délibération de notre mandature.

Sur les quatre marchés d'approvisionnement que compte la commune, deux sont gérés en régie, le marché Escudier et le marché de Billancourt. Les deux autres, le marché Pierre-Grenier et le marché biologique

de la route de la Reine, sont exploités sous forme de délégation de service public.

La mise en œuvre d'une DSP unique pour ces deux derniers marchés a permis de sauvegarder la pérennité du marché Pierre-Grenier. S'agissant du marché biologique, dont la fréquentation est appréciée par une clientèle fidèle, le passage à une fréquence hebdomadaire n'a pas permis d'accroître le nombre de commerçants présents. L'effectif d'une vingtaine de personnes reste cependant stable depuis trois ans.

Compte tenu, d'une part de l'intérêt du régime de délégation de service public pour l'exploitation des deux marchés de plein vent, d'autre part de l'échéance de la convention passée par la ville avec la société SOMAREP, il vous est proposé de lancer la procédure de mise en concurrence préalable à la désignation du futur délégataire. Cette consultation doit être engagée en fixant aux candidats un objectif précis : développer l'activité de chacun des marchés, en recrutant de nouveaux commerçants et en organisant des actions d'animation et de communication destinées à attirer davantage de clientèle.

Le chiffre d'affaires annuel prévisionnel, de l'ordre de 20.000 €, étant inférieur au seuil annuel de 68.000 € fixé pour les conventions, il est proposé de lancer une procédure simplifiée de consultation.

(Applaudissements)

Sur avis favorable unanime de la commission des Affaires générales et sociales et de la commission des Finances, la délibération n° 23 est adoptée.

M. Duhamel :

Nous clôturons l'ordre du jour de notre conseil « en plein vent », ce qui montre bien la difficulté de la tâche qui est la nôtre.

Avant de lever la séance, je voudrais passer la parole à notre collègue, le premier adjoint, M. Gérard de Vassal.

M. de Vassal :

Mes chers amis, monsieur le maire et chers collègues, un petit message après la turbulence amicale de notre dernière délibération. Je voulais seulement signaler ce message de fin de mandat, qui n'est pas dans les usages d'un conseil municipal, mais qui est une invitation amicale de notre maire, Pierre-Mathieu Duhamel. J'y souscris bien volontiers.

Deux périodes me concernent : 1953 - 1959 et 1965 - 2008 : 49 ans et 3 mois au service de notre cité.

Quelle merveilleuse aventure humaine d'avoir été, grâce à la confiance que m'ont témoignée nos concitoyens, dès 1953, le benjamin du conseil municipal, qui comptait alors 35 conseillers.

Cette flamme de l'esprit civique qui brûla en moi dès l'âge de 15 ans, j'ai pu la mettre en pratique grâce à l'exemple de mes parents et au sens de l'engagement qui m'a été insufflé par le scoutisme.

Les huit mandatures auxquelles j'ai participé ont été riches d'événements.

La première, en 1953, en soutenant comme conseiller indépendant, le maire Alphonse Le Gallo.

Maire-adjoint depuis 1965, je contribue en 1971 à l'élection de Georges Gorse, avec lequel je collabore jusqu'à son départ en 1991, puis je participe en 1995 à la gestion de la ville, conduite par Jean-Pierre Fourcade.

À chacune de ces différentes étapes, la ville a changé de visage. Les membres de chaque conseil municipal ont toujours été animés du désir légitime de faire progresser l'identité de la ville en lui permettant de conforter son rayonnement intra-muros et extra-muros.

À l'occasion de l'actuelle mandature, je me dois de faire état de la cohésion de la majorité de l'équipe municipale, en soulignant par ailleurs le rôle constructif et stimulant de nos collègues de l'opposition. A notre gestion, je souhaite associer l'ensemble de nos fonctionnaires municipaux qui ont toujours su nous apporter leurs concours et leur expérience.

Dois-je rappeler qu'une ville est avant tout une communauté de vie et de destins, notre mission étant d'organiser la solidarité en son sein ? Aussi, je ne saurais trop insister, surtout auprès de nos collègues qui rempliront au cours du prochain mandat une fonction dans ce conseil, pour que probité et transparence témoignent de leur engagement de service et qu'à ce titre, agissant dans l'intérêt général, leur exemple donne confiance à nos concitoyens.

Ne considérez en rien mes propos comme une fin en soi, mais plutôt comme un détonateur pour stimuler votre action, et j'ajouterai votre enthousiasme.

Je pense me faire l'interprète de chacune et chacune d'entre vous, pour exprimer à Jean-Pierre Fourcade et Pierre-Mathieu Duhamel notre gratitude pour la gestion exemplaire dont Boulogne-Billancourt a été honorée de 2001 à 2008, et, à titre personnel, reconnaissance et merci !

(Applaudissements debout)

M. Duhamel :

Mes chers collègues, un mot de clôture également, dont vous pardonnerez la modestie après le souffle historique qui vient de traverser les grands salons de l'hôtel de ville. Et il est vrai que, à la différence de la longue histoire municipale de notre ami Gérard, la fin d'une mandature, vue à l'échelle du frottement des constellations, est un événement dont il faut mesurer le caractère relatif.

Mais, à l'échelle de notre engagement, aux uns et aux autres, dans la vie municipale, il n'est dénué, comme cela a été très bien dit, ni de signification ni d'émotion, pour reprendre les termes de M. Gaborit.

Je souhaite d'ailleurs y associer, outre vous-mêmes qui siégez sur ces bancs, ceux d'entre nous qui y ont siégé au cours de la mandature. Je pense bien sûr en cet instant à Bernard Monginet, dont la disparition remonte à peine une année, et je pense, sur un mode moins tragique évidemment, à Mme Thiébaud, à Jean-Pierre Quilgars, dont on a évoqué l'action déterminée, et à Anne-Lise Villegas qui, au début de cette mandature, siégeait sur ces mêmes bancs.

Je pourrais très largement reprendre à mon compte beaucoup des choses qui ont été dites par M. Gaborit.

Pour ne pas les redire, je voudrais vous mettre en mémoire quelques chiffres que vous pourrez emporter avec vous pour jaloner l'écoulement du temps.

Nous avons, dans le cadre de cette mandature, participé les uns et les autres à 69 conseils. Nous avons siégé sur ces bancs pendant une durée cumulée, y compris les secondes qui sont en train de s'égrener, de l'ordre de 237 heures et 20 minutes. Un rapide calcul : cela fait près de 10 jours complets passés sous les plafonds de Mathieu, Georges, pas Pierre !

Nous avons examiné et il a été répondu à 465 questions orales. Vous avez pris connaissance de 142 communications, adopté 1 339 délibérations, dont 889 à l'unanimité, c'est-à-dire pas très loin des deux tiers.

Nous avons prononcé, à l'exception de la séance de ce soir, parce que je n'avais pas les moyens de le calculer en temps réel, 1 334 471 mots, ce que les merveilles des logiciels modernes permettent de savoir.

J'aurais pu pousser la curiosité jusqu'à réattribuer à

chacun son nombre de mots, mais j'ai décidé de ne pas me livrer à cet exercice imprudent.

Nous avons, tout au long de ces séances, tout au long de ces échanges, réglé par nos délibérations les affaires de la commune, ce à quoi nous invite la loi, ce à quoi nous invite la mission qui nous a été confiée par les Boulonnais.

Nous l'avons fait en n'en évitant aucune, des plus petites - combien de fois avons-nous parlé des casiers de la piscine patinoire - mais il n'y a pas d'affaires petites pour ceux qu'elles concernent - aux plus grandes, nous en avons encore eu l'exemple ce soir.

Chacun est juge sur le fond de la qualité du travail accompli et il n'est pas dans mes intentions d'exprimer ce soir un quelconque sentiment sur ce sujet.

Ce que je puis en revanche exprimer, ou ce dont je puis porter témoignage, c'est de l'esprit qui a régné tout au long de cette mandature au sein de l'assemblée. Majorité et opposition ont mis toute leur énergie à débattre des affaires de fond qui concernent les Boulonnais, y compris le cas échéant, et lorsque la passion l'emportait, en termes vifs, mais si nous n'étions pas passionnés, nous n'aurions rien à faire sur ces bancs et nous ne serions pas tout à fait des êtres humains. Si parfois quelques éclats de voix ont retenti, j'ai le sentiment qu'il n'a jamais été porté atteinte au respect que nous avons les uns pour les autres et à la dignité de cette assemblée qui est, me semble-t-il, exemplaire à beaucoup d'égards, comme doit l'être une assemblée publique.

Cela ne va pas de soi - et si vous en doutiez - je vous suggère de porter votre regard légèrement au-delà des limites territoriales de notre commune.

Cette politique a des inconvénients, elle ne nous a pas valu systématiquement la présence de la presse lors de nos délibérations, encore moins de la presse audiovisuelle, mais notre modestie naturelle à tous a su s'en accommoder.

Soyez donc très sincèrement remerciés pour cet exemple que vous avez donné. Il vous est entièrement dû. Je forme le vœu qu'il en soit toujours ainsi dans cette assemblée, tant il est précieux que nous donnions en exemple notre petit morceau de démocratie, qu'il soit apaisé et qu'il soit doux aux citoyens qui se forment, à travers lui, une opinion de la chose publique.

Quant à moi, je ne résiste pas au plaisir de vous livrer une réflexion tirée d'un ouvrage du maire de Bordeaux, pas l'actuel, un qui s'est beaucoup moins illustré en matière de tramway, qui s'appelle Michel

de Montaigne et qui a écrit cette très belle phrase :
« J'ai pu me mêler des charges publiques sans me départir de moi de l'épaisseur d'un ongle et me donner à autrui sans m'ôter à moi-même. »

(Applaudissements debout)

Mes chers collègues, je lève donc notre séance, non sans vous convier, ainsi que l'ensemble des fonctionnaires présents, à un pot amical. Je vous remercie.

La séance est levée à 23 heures 40.

Fait à Boulogne-Billancourt, en mairie, le quatorze février deux mille huit.

Le maire,
Pierre-Mathieu DUHAMEL

Compte-rendu de réunion de quartier Quartier « Vaillant - Marcel-Sembat » Jeudi 22 novembre 2007

Après avoir ouvert la séance, Philippe Galy passe la parole à Thierry Legris, commissaire adjoint de Boulogne-Billancourt. Ce dernier fait le bilan 2007 de la sécurité et annonce une baisse de 12 % de la délinquance générale et de 15 % de la délinquance sur la voie publique. En revanche, les vols de véhicules et à la tire ont légèrement augmenté. Il rappelle que l'effectif actuel des agents de la police nationale qui sillonnent la ville s'élève à 190 personnes. Aux Boulonnais qui se plaignent de la circulation des deux-roues sur les trottoirs, il répond que les cyclistes sont tenus de respecter le code de la route et que tout contrevenant s'expose à une contravention. Les mobylettes et motos mal garées sont également verbalisées et, depuis peu, enlevées par la fourrière qui dispose désormais d'un engin adapté à ce type de véhicule.

Après le départ du commissaire adjoint, Philippe Galy évoque le dîner de quartier du 17 juin qui a remporté un grand succès tout comme le concours de photos. Ensuite, au titre des réalisations effectuées dans l'année, il cite l'installation d'une chicane expérimentale devant sa permanence, l'inauguration de la fondation Michelle-Darty et de l'îlot EE ainsi que la pose de la première pierre de la crèche, divers travaux de voirie (aménagement de sécurité aux abords de l'école Thiers, réfection du carrefour Thiers/Marcel-Dassault, création d'une traversée sécurisée sur la place du marché Billancourt, enlèvement des panneaux indicateurs place Marcel-Sembat).

Projets en cours et à venir

Le premier maire adjoint Gérard de Vassal informe du bon déroulement des travaux de rénovation du Carré Belle-Feuille et de la Maison des associations. Le premier a été réalisé en lieu et place de l'ancien Théâtre de Boulogne-Billancourt (TBB). Dès le mois de mai, il offrira une grande salle de spectacles de 640 places, et une plus petite de 200 places.

L'ex-lycée d'enseignement commercial accueille déjà les associations de la ville qui disposent désormais de locaux mieux adaptés à l'exercice de leurs activités. La danse et le sport sont dispensés dans le gymnase, également réhabilité à tous les étages. Bien entendu, ces trois bâtiments sont accessibles aux personnes à mobilité réduite.

Philippe Galy présente ensuite le projet du futur collège situé au centre des terrains Thiers-Vaillant. Construit par le conseil général sur un terrain cédé par la commune, cet

établissement scolaire accueillera, à la rentrée 2010, les élèves du collège Vieux-Pont. Il disposera d'un gymnase et d'un terrain de sport de plein air, tous les deux situés au cœur de l'îlot et entourés d'espaces verts. À l'intérieur, seront installés une Unité pédagogique d'insertion (UPI) et le Centre d'information et d'orientation (CIO) qui quittera la rue Liot. Autour de cette réalisation se développera, ultérieurement, un projet urbain d'envergure qui vise à améliorer l'ensemble du quartier. Quant au collège du Vieux-Pont, son terrain reviendra à la ville dès que l'établissement sera désaffecté. Toutes les suggestions sur une nouvelle utilisation de ce lieu sont les bienvenues. Les locaux de l'actuel CIO, en revanche, appartiennent à l'Éducation nationale qui n'a pas informé la ville de leur future utilisation.

Réponse aux questions des riverains

La municipalité est résolument hostile à l'agrandissement du stade Jean-Bouin pour plusieurs raisons. D'une part, la zone concernée est déjà très dense en installations sportives – deux hippodromes, les stades Roland-Garros, Jean-Bouin et Coubertin, le Parc des Princes. D'autre part, cette construction boucherait la vue des immeubles remarquables de la rue Nungesser-et-Coli, dont celui de l'architecte Le Corbusier. Le maire signale que ce bâtiment a vocation à être classé au patrimoine mondial de l'humanité. Son coût (de 100 à 120 M€) retarderait considérablement la rénovation de la piscine Molitor. Enfin, le Parc des Princes, moyennant quelques aménagements pris en charge par son principal actionnaire, pourrait accueillir les matchs de rugby.

La ville envisage, à moyen terme, des travaux de rénovation totale du marché de Billancourt. Car même si les dalles sont régulièrement recollées, les « rafistolages » ont leur limite et deviennent de plus en plus coûteux.

Dorothee Pineau, maire adjointe chargée de l'Urbanisme, rappelle que la construction du centre culturel et culturel israélien devrait démarrer en 2009. Son financement, comme celui de tous les établissements culturels, est pris en charge par la communauté religieuse.

L'État a cédé le carrefour routier de la place Marcel-Sembat au conseil général. C'est avec lui, qui est déjà propriétaire d'un certain nombre de voies, telles que les avenues du Général-Leclerc et Édouard-Vaillant, qu'une réflexion de fond sur la circulation et le trafic automobile va être engagée pour que celle-ci devienne une place urbaine

Compte-rendu de réunion de quartier Quartier « Château – Les Princes – Marmottan » Jeudi 6 décembre 2007

Valérie Alain ouvre la séance en donnant la parole à Jean-Pierre Martin, commandant de police nationale, qui fait le bilan 2007 de la sécurité. Les délits constatés en 2007 sont de 7 200, chiffre bien inférieur à celui de l'année précédente, qui s'élevait à 8 070. Cette baisse se répercute surtout sur les cambriolages qui ont diminué de 15 % (29 % dans le quartier). Les vols de véhicules et à la tire, en revanche, ont légèrement augmenté. Les efforts de la police portent également sur la lutte contre les atteintes aux personnes, les trafics en tout genre, particulièrement celui de la drogue, et la prévention dans les écoles où les enfants sont sensibilisés sur le racket et les abus sexuels.

Valérie Alain évoque rapidement les réalisations de l'année 2007. Au titre des manifestations, elle cite l'inauguration du jardin Guilbaud et la fête du 10 octobre, la brocante de la rue Mollien, les expositions à la permanence, la fête de la musique et des voisins dans la résidence de la France-Mutualiste, l'illumination de l'église Notre-Dame de Boulogne. Parmi les travaux de voirie, elle signale notamment la réfection de la rue d'Aguesseau, la pose de ralentisseurs rue du Transvaal, la création d'aires de livraison et de places de stationnement pour personnes handicapées avenue Jean-Baptiste-Clément et rue Gambetta. Enfin, le maire adjoint se félicite de la fresque réalisée dans le passage qui relie la rue Denfert-Rochereau et la rue Claude-Monet. Le jour de son inauguration, ce passage a été baptisé « passage des Nymphéas ».

Les opérations en cours

Après 18 mois de travaux, le parking du Parchamp prend tournure. Il devrait ouvrir au mois de juin. Le square, un jardin clos avec des parties ludiques et des aires de repos, sera rehaussé au niveau des trottoirs.

Un comité de réflexion sur le devenir de la place des Écoles a été créé. En attendant, pour garantir la sécurité des piétons, la ville a fait poser des ralentisseurs sur les rues Escudier et Fessart.

La ville est hostile à l'extension du stade Jean-Bouin qui s'élèverait devant des immeubles à l'architecture prestigieuse, dont celui conçu par Le Corbusier. Pierre-Mathieu Duhamel ne trouve pas de justification rationnelle à cette extension d'autant plus qu'un aménagement du Parc des Princes permettrait de recevoir, en alternance, les matchs de football et de rugby.

Le maire expose ensuite l'affaire de la France-Mutualiste. Grâce à de nombreuses négociations avec le propriétaire de la résidence, la société espagnole Gadea Restaura, la ville a réussi à sauver 215 appartements qui seront transformés en logements sociaux par un bailleur social.

Les questions des riverains

Les travaux relatifs à la création de la sortie de métro Boulogne-Jean-Jaurès rue du Château ont été interrompus à la suite d'un courrier émanant de l'association des locataires, qui craignent une augmentation de décibels occasionnée par cette nouvelle sortie. En réponse, la RATP propose une étude antibruit, ce qui reporte de six mois le démarrage des travaux.

Le projet du château Rothschild est au point mort. Compte-tenu des exigences financières du propriétaire, ni la ville ni un investisseur privé ne peuvent se porter acquéreurs du bâtiment. Néanmoins, le maire va relancer le propriétaire afin qu'il baisse son prix.

Jean-Pierre Fourcade, maire adjoint chargé des Affaires financières et du budget, expose les hypothèses envisagées pour l'extension de vélos en libre service à Boulogne-Billancourt. La commune pourrait accepter la proposition de la ville de Paris d'étendre aux villes périphériques les stations Vélib. De son côté, la communauté d'agglomération Val de Seine (CAVDS) étudie, lors du renouvellement du marché de son mobilier urbain, la possibilité de la mise en place d'un système compatible.

Pour clore la soirée, Jean-Pierre Fourcade, sénateur maire de Boulogne-Billancourt de 1995 à 2007, remercie les riverains d'avoir assisté à cette dernière réunion de l'année qui est aussi la dernière de cette mandature. Ces rendez-vous annuels, mis en place dès son arrivée, ont permis aux riverains de retrouver leurs élus en dehors de la mairie, d'être informés des événements qui se déroulent dans leur quartier et de poser les questions qui les préoccupent.

Le Journal officiel de Boulogne-Billancourt

Directeur de la publication : Isabelle Quentin-Heuzé

Rédaction : Services du cabinet du Maire

Maquette - Édition : Direction de la Communication

Photogravure - impression : IME sur papier recyclé

Hôtel de ville - 26, avenue André-Morizet - 92104 Boulogne-Billancourt cedex - www.boulognebillancourt.com

Tél. 01 55 18 53 00 - tirage : 6 000 exemplaires